



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

« REMISE DE MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS »
DISTRICT DE LYON ET DU RHONE - 18/12/2018



Le District de Lyon et du Rhône de Football sera ouvert le lundi 24 décembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 00 mais sera fermé le lundi 31 décembre 2018.

Il n'y aura donc pas de PV les jeudis 27 décembre 2018 et 3 janvier 2019.

Les Commissions se réuniront donc le lundi 7 janvier 2019 de 14 h 00 à 20 h 00.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

PERMANENCE TELEPHONIQUE (horaires et terrains) :

- * Vendredi 21 décembre 2018 à partir de 18 h 00
- * Samedi 22 décembre 2018
- * Dimanche 23 décembre 2018

M. Bernard COURRIER au 06 22 46 64 19

PERMANENCE TELEPHONIQUE DEDIEE AUX ARBITRES :

06 66 67 89 29

PERMANENCE TELEPHONIQUE FMI :

M. Eric AGUERO au 06 65 93 95 77

M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00





SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Secrétaire Général : François LOPEZ - **Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

Présents : Serge GOURDAIN

GROUPE DE TRAVAIL

Arsène MEYER lors de notre dernière AG à LA VERPILLIERE vous a annoncé la mise en place d'un groupe de réflexion dont les thèmes sont :

LA VIE DES CLUBS – Enregistrement des licences ; Dématérialisation des licences ; Mutation et régulation des joueurs ; Perte des licenciés

STATUT DES CLUBS - Dirigeant de club par rapport au DLR (litiges entre dirigeants) ; Comment recruter des dirigeants ; Comment motiver et fidéliser nos dirigeants ; Gestion des spectateurs

ATTRACTIVITE DES CHAMPIONNATS – Pyramide des niveaux ; Foot Seniors de demain ; Passerelle entre District et Ligue (Montées et descentes)

La réunion de ce groupe de travail aura lieu **SAMEDI 12 JANVIER 2019 de 8h30 à 11h30** au siège du District.

Si vous voulez participer à ce groupe de réflexion nous vous remercions et vous demandons de vous inscrire en envoyant un email à l'adresse secretariat@lyon-rhone.fff.fr en précisant votre nom, prénom, club d'appartenance, et le choix du thème que vous souhaitez apporter vos idées. Cette session sera suivi d'une collation et d'un buffet froid.

ENCOURAGEMENTS

Le District de Lyon et du Rhône de Football encourage les clubs qui le représenteront en Coupe de France sur les rencontres :

Bourges ou US Charitoise contre **OLYMPIQUE LYONNAIS**

FC Sète 34 contre **FC LIMONEST ST DIDIER**

Gravelines contre **FC VILLEFRANCHE**

AS LYON DUCHERE contre Nîmes Olympique

Les rencontres sont programmées le **Dimanche 6 janvier 2019**, les dates et lieux sont à vérifier sur le site de la FFF.

INVITATIONS

Le club de **RHONE SUD FC** invite le District de Lyon et du Rhône de Football à sa traditionnelle soirée partenaire le **Vendredi 21 décembre 2018 à partir de 19h00** à la salle des fêtes de St Jean de Touslas.

Le DLR remercie le club du FC Rhône Sud et sera représenté par **Martine GRANOTTIER** élue au Comité Directeur et Présidente de la Commission des Coupes.

Le club de **DOMTAC** convie le District de Lyon et du Rhône de Football à la présentation de sa Plaque 2019.

Cette soirée aura lieu le **Samedi 10 janvier 2019 à 19h30** à la Palmeraie de la tour à la Tour de Salvagny.

Le DLR remercie le club de DOMTAC pour sa sympathique invitation et sera représenté :

Simone BOISSET - Présidente du Groupement Beaujolais

Bernard BOISSET – Elu au Comité Directeur

Claude COHEN Maire de MIONS et son Conseil Municipal invitent le District de Lyon et du Rhône de Football à sa cérémonie des vœux qui aura lieu à l'Espace Convergence le **Samedi 12 janvier 2019 à partir de 12h00**.

Le DLR remercie la ville de Mions.

Le Crédit Agricole Centre Est invite le District de Lyon et du Rhône de Football à la remise des récompenses consacrée aux Féminines de CHAZAY AZERGUES dans le cadre du Mozaïc Foot Challenge.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Ces récompenses seront remises le **Samedi 19 janvier 2019 à 11h00** à l'Agence du Crédit Agricole Centre Est de Chazay d'Azergues.

Le DLR remercie le **Crédit Agricole Centre Est** pour cette sympathique invitation il sera représenté par **Arsène MEYER** Président Délégué et Membre de la Commission Jeunes de la FFF.

APPELS DISCIPLINAIRES

AFFAIRE AD 4 : Le Bureau du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en vertu de l'article 5-4.1.3 du Règlement Disciplinaire fait appel de la décision prise par la Commission de Discipline de USEL FOOT contre la Commission de Discipline : Seniors D4 Poule E du 02/12/18 – USEL FOOT // CS OZON

AFFAIRE AD 5 : Le Bureau du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en vertu de l'article 5-4.1.3 du Règlement Disciplinaire fait appel de la décision prise par la Commission de Discipline de DOMTAC FC contre la Commission de Discipline : U15 D2 Poule B du 24/11/18 – ASUL // DOMTAC FC

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Présents : Franck BALLANDRAS, Michel BLANCHARD

RELEVES DE COMPTE N°1 SAISON 2018/2019

Les relevés de compte n°1 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le jeudi 4 octobre 2018 et étaient à régler au plus tard le jeudi 18 octobre 2018. Sans régularisation de votre part vos équipes seront suspendues de toutes compétitions.

CLUBS LOISIRS

582754 ASSOCIATION SPORTIVE D'AVENIR

RELEVES DE COMPTE N°2 SAISON 2018/2019

Les relevés de compte n°2 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le 17 décembre 2018 et sont à régler au plus tard le **jeudi 3 janvier 2019**.



COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Présidente : Martine GRANOTTIER

Membres CD : Bernard COURRIER, Serge GOURDAIN, Eric AGUERO, Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Gilbert BENOIT – Gilbert BOUTEYRE — Daniel FUENTES – Maurice MOUROZ, André GEREZ

Absents excusés : Daniel FUENTES, Jean-Michel GAY,

Tous les membres de la commission des Coupes vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

➡ CANDIDATURES POUR L'ORGANISATION DES PHASES FINALES 2018/2019

Rappel

Les clubs souhaitant organiser les phases finales de coupe (1/2 finales Séniors, ½ finales Jeunes, finale Séniors ou finales Jeunes) peuvent proposer leur candidature à la commission des coupes. (coupe@lyon-rhone.fff.fr).

➡ COUPES DLR U15, U17, U20, VETERANS - 16EMES DE FINALE

Le tirage au sort des 16èmes de finales pour les catégories jeunes et vétérans aura lieu le lundi 7 janvier 2019 à 17H au siège du District de Lyon et du Rhône.

Les matchs seront programmés le week-end du 26/27 janvier 2019.

➡ COUPES DLR SENIORS - TIRAGE 16EMES DE FINALE ET COUPE VIAL (FEMININES)

Le tirage au sort des 16èmes de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Séniors et de la Coupe des féminines sera effectué le mercredi 09 janvier 2019 au siège du Crédit Agricole à Champagne au Mont d'Or.

18h30 : tirage de la Coupe féminines (coupe Vial)

19h00 : tirage 16èmes de finale de la Coupe Séniors.

Les clubs qui se seront qualifiés sont invités à ce tirage. Une invitation par mail sera invitée à chaque équipe qualifiée.

➡ MODIFICATION - REUNION PLENIERE DE LA COMMISSION DES COUPES

La prochaine réunion de la commission des coupes initialement prévue le lundi 14 janvier 2019 à 17H30 est reportée au lundi 11 février 2019 à 17H

➡ CALENDRIERS DES COUPES

Dates coupe Séniors:

18 novembre et 23 décembre : 1/32

27 janvier 2019 : 1/16

31 mars 2019 : 1/8

8 mai 2019 : ¼

30 mai 2019 : ½ (Ascension)

8 ou 9 juin 2019 : finale



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Président : François LOPEZ

Vice-Président : Arsène MEYER (présent)

Secrétaire : Sylvie PLATROZ (présente)

Responsable suivi : HERVE BAUDOUX (Représentant des clubs)

Membres du CD : Martine GRANOTTIER - Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentant des commissions : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO - Patrice ECHINARD

COURRIERS RECUS

- **Courrier d'USOL Futsal** de Mr VINCENT Kévin pour s'excuser de ne pouvoir participer à la formation des présidents du 13/12/2018.
- **Suite au courrier de Mr DEMOMANS Rolland de SOUCIEU EN JARREST :** Convocation à la Commission PSEM le lundi 14 janvier à 18 H30 Mr DEMOMANS ROLLAND Dirigeant U11.
- **Courrier reçu d'A SAINT MARTIN EN HAUT :** Dossier en cours de traitement par la commission Discipline.
- **Courrier du FC FONTAINES concernant les U15 D4 :** Dossier déjà traité.
- **Courrier du club de MUROISE ST BONNET DE MURE** concernant le match contre FC Point du jour du 02 Décembre 2018 : Lu et noté.
- **Rapport de Mr le responsable de sécurité du Club de BULLY :** Transmis à la commission de l'arbitrage.
- **Courrier des arbitres du match U17 D2 PONT DE CHERUY / CRAPONNE :** Lu et noté.

RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

- **Rencontre CRAPONNE AS / TREVES 4 VENT U15 4eme Division :** Pour le club de CRAPONNE, le port du chasuble pour les remplaçants est obligatoire. De plus les remplaçants doivent rester assis sur le banc et surtout ne pas jouer avec un ballon le long de la main courante. Seules les personnes inscrites sur la feuille de match peuvent être sur le banc de touche. Les personnes derrière le banc de touche sont à proscrire. En conclusion veuillez appliquer la feuille de route.
- **Rencontre AS MANISSIEUX ST PRIEST / AS CHANDIEU HEYRIEUX U17 3eme division Poule D :** Transmis à la commission de discipline.
- **Rencontre CALUIRE SP.C / FC SUD OUEST U20 D2 :** rencontre bien organisée dans l'ensemble Pour le club de CALUIRE, pensez à sécuriser la zone derrière les bancs de touche.
- **Rencontre FC RHONE SUD / CASCOL Séniors D3 :** Rencontre qui s'est déroulée dans une ambiance détestable, pour le FC RHONE, pensez à sécuriser la zone derrière les bancs de touche.
- **Rencontre ST JULIEN BIBOST / ENT F.C. RONTALON Séniors 3eme Division :** Pour le club de ST JULIEN BIBOST, penser à sécuriser la zone derrière les bancs de touche. Vous êtes prié de respecter le protocole de fin de match dernier avertissement, de plus il manque un délégué de terrain : Club amendé de 13 euros .Pour le Club de F.C. RONTALON, les remplaçants doivent porter des chasubles.
- **Rencontre AS MALVAL /U.S DES MONTS Séniors 4eme Division Poule C :** Pour le CLUB DE AS MALVAL, penser à sécuriser la zone derrière les bancs de touche, manque un délégué de terrain, club amendé de 13 euros. Non-respect du protocole de fin de match, dernier avertissement avant sanction. De plus, la vente de canettes en verre à la buvette est proscrite, il convient de verser le contenu dans un gobelet en plastique. L'échauffement des remplaçants se fait derrière sa cage et non derrière celle de l'adversaire.
- **Rencontre US MEYZIEU / US MILLERY VOURLES U17 2eme Division Poule A :** Rencontre bien organisée dans un bon état d'esprit : RAS



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

- **Rencontre TASSIN UOD 1 / FC VENISSIEUX U15 Poule D** : Rencontre bien organisée dans l'ensemble. Pour le Club FC VENISSIEUX, les remplaçants doivent porter des chasubles.
- **Rencontre MDA FOOT 2 / AS BELLECOUR 1 U19 2eme Division Poule B** : Le club de MDA, respecter le protocole de fin de match, dernier avertissement. Deux délégués de terrain sont requis pour la catégorie U19/U20 dernier avertissement avant amende.
- **Rencontre FC POINT DU JOUR / MEGINAND 2 U15 Poule J** : Rencontre bien organisée RAS Le club FC POINT DU JOUR, la présence de délégués de terrain en U15 : Belle initiative.
- **Rencontre FC GRIGNY / AS ST MARTIN EN HAUT U15 D4** : Rencontre effectuée dans un bon état d'esprit. Pour le club ST MARTIN, les remplaçants doivent porter des chasubles ; Pour le club de GRIGNY, Respecter le protocole de fin de match, dernier avertissement avant sanction.
- **Rencontre MEYZIEU / VENISSIEUX FC 2 U15 1^{er} Division** : Rencontre bien organisée RAS.
- **Rencontre AS GREZIEU LE AMRCHE / AS BRIGNAIS Séniors 3eme Division Poule D** : rencontre dans un bon état d'esprit. Pour le club de GREZIEU, les remplaçants doivent porter des chasubles, idem pour le club de BRIGNAIS.
- **Rencontre TREVE 4 VENT / VAUGNERAY USOL U15** : Rencontre qui dans l'ensemble était bien organisée, et qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Pour le club de TREVE 4 VENT : Ne peuvent s'asseoir sur le banc que les personnes inscrites sur la feuille de match, dernier rappel. Pour le club de VAUGNERAY : Vos éducateurs doivent rester dans leur zone technique et surtout ne pas pénétrer sur le terrain pendant la rencontre, dernier rappel avant sanction.
- **Rencontre AS PORTUGAISE VAULX EN VELIN / AS UNIV LYON Séniors 4eme Division Poule B** : Rencontre dans l'ensemble bien organisée. Pour le club de AS PORTUGAISE, les délégués doivent être reconnaissable (chasuble district ou brassard) et ne peuvent s'asseoir sur le banc de touche que des personnes inscrites sur la feuille de match.
- **Rencontre FC FRANC LYONNAIS / AS BELLECOUR U17 4eme Division Poule C** : Rencontre bien organisé qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit.

RAPPORTS DELEGUES OFFICIELS

- **Rencontre AS UNIV LYON / DOMTAC 2 U15 D2** : Rencontre dans l'ensemble bien organisée. Pour le club de DOMTAC : Veuillez calmer les ardeurs de vos dirigeants avant sanctions.
Rencontre AS Villeurbanne / FC Francheville Match 20457589 : Lu et noté

COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10
delegation@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Président : PORTEJOIE GILLES - Secrétaire : MARET CHRISTEL - Membre : KEROUANI HOCINE

INFORMATION IMPORTANTE

Il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs : libres et futsal en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation,

RAPPEL : les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.

Mesdames et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, 15 jours auparavant. Les rapports doivent **OBLIGATOIREMENT** être sur la boîte mail de la délégation pour le lundi avant 12h00 (delegation@lyon-rhone.fff.fr)



DESIGNATIONS

SAMEDI 22/12/2018 :

U 20 : ASVEL / HT LYONNAIS : CANNAUX FRANCK 15H15
O.ST GENIS LAVAL / FC LIMONEST : VASSIER GEORGES 15H15
LYON FOOTBALL / MILLERY VOURLES: DESHAYES PASCAL 15H15

COUPE DE LYON ET DU RHONE SENIORS : AS.BUERS / CHAPONNAY MARENNES : BOURAS ALI 18H

DIMANCHE 23/12/2018 :

LYON OUEST S.C / LYON FOOTBALL : BOUVARD NATHLIE (stagiaire) 14H
LAMURE POULE / M.D.A FOOT 2 : BOISSET BERNARD 14H
GRIGNY FC / CALUIRE FC : CANNAUX FRANCK 14H
AS CONFLUENCE / CHASSIEU DECINES : DUCHAMP ALAIN 14H
ST FONS C.O / MEYZIEU : FEZZANI MEDHI 14H
MAYOTTE A.S.C / VAULX EN V FC 2 : HAMADOU AMAR 14H
J.ST.O GIVORS / VAULX EN V FC 3 : HERNANDEZ J-MARIE (stagiaire) 15H
ASUL / VAL LYONNAIS : KEROUANI HOCINE 14H
ANATOLIA / NEUVILLE S/S : LARIBI HADI 14H
VENISSIEUX FC 1 / DOMTAC FC 1: MAMMERI YUCEF 14H
RILLIEUX OLYMP / FC BORDS DE SAONE : PORTEJOIE GILLES 14H
VILLEUR A.S.A / AS BELLECOUR : VERRIER DENIS 14H

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09

reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud –TOLAZZI André - MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – BORNE Sandrine – VASSIER Georges

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph -- MONTERO Antoine – VASSIER Georges – BLANCHARD Michel – TOLAZZI André – MARZOUKI Mahmoud – BALANDRAUD Jean-Luc – PIEGAY Gérard – MORCILLO Christophe – BORNE Sandrine

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.



La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.

Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football

Pour les réserves du District non pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevant » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

A compter de la saison 2018/2019, toutes réserves FMI ne correspondant pas à un grief visé par un article du DLR seront systématiquement rejetées

MODIFICATION SAISON 2018 – 2019

Modification Article 10 Alinéa B-3

Article 10 alinéa B-3 des Règlements Sportifs du DLR

Les joueurs d'une équipe supérieure, ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat, ne pourront si celle-ci ne joue pas, le même week-end de compétition (le week-end s'entendant du vendredi au dimanche soir*) compléter les équipes inférieures. Les rencontres de Coupes (de Groupement - du District - de Ligue - de France) ne sont pas comptabilisées pour l'application de cet Article (AG du 28 juin 2002).

** rajouter l'annotation « ou au lundi soir si celui-ci est férié »*

Football diversifié

ARTICLE 8 B - EQUIPES INFERIEURES : Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.

RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

- **Affaire N° 049 : FC Chassieu Décines 2 – ASVEL Villeurbanne 1 – Seniors – D 1 – Poule B**

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de ASVEL Villeurbanne par courriel.

- **Affaire N° 050 : FC Vénissieux 3 – FC St Romain de Popey 1 – Seniors – D 2 – Poule D**

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de St Romain de Popey par courriel.

- **Affaire N° 052 : FC Rontalon 1 – ELS Chaponost 3 – Seniors – D 5 – Poule C**

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de Rontalon par courriel.

- **Affaire N° 053 : Ent Pays Tararien 1 – Liergues 2 – U 17 – D 4 – Poule A**

Motif ; Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 08/12/2018

Réserve confirmée par le club de Tarare par courriel.

- **Affaire N° 054 : FC Lyon 4 – Neuville S/Saône 1 – U 15 – D 2 – Poule B**

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de Neuville S/Saône par courriel.

RECEPTION - RECLAMATIONS D'APRES MATCH

Affaire N° 051 : O. St Genis Laval 2 – AS Buers Villeurbanne 1 – Seniors – D 2 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de Buers Villeurbanne par courriel.

DECISIONS

Affaire N°039 : Fcbe FEYZIN – AS Chandieu - Heyrieux

Seniors Féminines – D 1 – Poule B **Date de la rencontre 25/11/2018**

Après audition

Club de Fcbe FEYZIN

Le Président : Mme GUILLERMARD-LIETARD représentant le Président

Le dirigeant : Mr KHELIFI Sabri licence n° 2588651967

Club de Chandieu-Heyrieux

Le Président : Me CACCHIONI Gilbert représentant le Président

Le dirigeant : Mr KOHLER Philippe.



La CR met l'affaire en délibéré

Affaire N° 032 : Ent Haute Azergues 1 – Chaponnay-Marennnes 1 – U 17 – Coupe du Rhône

Motif : Qualification joueur – Rencontre du 18/11/2018

Réserve confirmée par le club de Ent Haute Azergues par courriel.

Après vérification au fichier de la ligue LAURA Foot des licences du club de Chaponnay Marennnes, le joueur PREVOST Nori licence n° 2544592778 enregistré le 30/11/2018, qualifié le 05/12/2018 n'était pas qualifié pour pouvoir participer à la rencontre.

En conséquence, la CR donne match perdu au club de Chaponnay Marennnes, reporte le gain au club de Ent Haute Azergues, amende le club de Chaponnay Marennnes de la somme de 62 euros pour avoir fait participé un joueur non qualifié plus 51 euros de remboursement au club de Ent Haute Azergues.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 041 : Chambost Allieres 1 – JSO Givors 1 – Seniors – D 2 – Poule D

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 24/11/2018

Evocation confirmée par le club de Chambost Allieres par courriel.

Le club de Chambost Allieres porte évocation sur la participation des joueurs de l'équipe de JSO Givors :

TAIAR Yassine licence n° 2508659953 suspendu auto à compter du 28/10/2018

GONZALEZ Mickael licence n° 2518674491 suspendu auto à compter du 28/10/2018

JOUBERT Jérôme licence n° 2543572526

Susceptible d'être suspendus

La CR remercie le club de JSO Givors de lui indiquer la façon dont les sanctions ont été purgées, dès que possible, et avant le 17/12/2018.

La CR remercie le club de GIVORS de sa réponse et après vérification les joueurs

TAIAR Yassine licence n° 2508659953

GONZALEZ Mickael licence n° 2518674491

JOUBERT Jérôme licence 2543572526

Ont purgé leur sanction lors de la rencontre du 03/11/2018 Fc Vénissieux 3 – JSO Givors. Ces joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre du 24/11/2018.

En conséquence la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 046 : FC Limonest 2 – Sud Azergues Foot 2 – Futsal – D 2

Motif : Qualification joueurs – Rencontre du 01/12/2018

Réserve confirmée par le club de Sud Azergues Football par courriel.

Le club de Sud Azergues a déposé une réserve d'après match contre le club de Limonest pour le motif :

Forfait de l'équipe première du FC Limonest pour le match contre ETS Futsal Andrézieux Bouthéon pour le compte de la 6^{ème} journée de championnat R 2 le 1 Décembre 2018.

La CR remercie le club de Limonest de lui indiquer le motif de ce forfait, le plus rapidement possible, et avant le 17/12/2018.

Sans réponse du club de FC Limonest concernant le forfait de l'équipe 1 lors de la journée du 1 Décembre 2018 et en application de l'article 8.05 des RS du DLR, l'équipe 2 du FC Limonest est déclarée forfait pour la rencontre Limonest 2 – Sud Azergues Foot 2.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

En conséquence, la CR du DLR donne match perdu à l'équipe de Limonest 2 (-1pt) et reporte le gain du match à Sud Azergues Foot 2 (3pts) sur le score de 3 à 0.

De plus la CR amende le club de Limonest de la somme de 47 euros (forfait) plus 51 euros de remboursement au club de Sud Azergues Foot.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 048 : Lyon Maccabi 1 – SCBTP - U 17 – D 4 – Poule E

Motif : Qualification joueurs – Rencontre du 02/12/2018

Réserve confirmée par le club de SCBTP par courriel

Après vérification au fichier de la ligue LAURA Foot, des licences du club de Lyon Maccabi les joueurs :

YEO YEWON Ali licence n° 9602500389 licence annulée par la ligue LAURA Foot

TOURE Abass licence n° 9602524762 licence annulée par la ligue LAURA Foot

SALBRE Harouna licence n° 9602500402 enregistrée le 29/11/2018

FOFANA Lasso licence n° 9602500377 enregistrée le 03/12/2018

Ces joueurs ne sont pas qualifiés pour pouvoir participer à cette rencontre.

En conséquence, la CR donne match perdu par pénalité (0pt) au club de Lyon Maccabi et reporte le gain du match à l'équipe de SCBTP 1, sur le score de 3 à 0, et amende le club de 248 euros (62x4) pour avoir fait participer 4 joueurs non qualifiés plus 51 euros de remboursement au club de SCBTP.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 049 : FC Chassieu Décines 2 – ASVEL Villeurbanne 1 – Seniors – D 1 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de ASVEL Villeurbanne par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Chassieu Décines (Seniors – R 2 – poule D), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 050 : FC Vénissieux 3 – FC St Romain de Popey 1 – Seniors – D 2 – Poule D

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de St Romain de Popey par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de FC Vénissieux (Seniors – R 2 – poule E) et de l'équipe 2 de ce même club (Seniors – D 1 – poule B), l'équipe 3 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1/B-2 des RS du DLR. **En conséquence la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Affaire N° 051 : O. St Genis Laval 2 – AS Buers Villeurbanne 1 – Seniors – D 2 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de Buers Villeurbanne par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de St Genis Laval (Seniors – R 3 – poule E), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-3 des RS du DLR.

En conséquence la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 052 : FC Rontalon 1 – ELS Chaponost 3 – Seniors – D 5 – Poule C

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de Rontalon par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Chaponost (Seniors – D 2 – poule C) et de l'équipe 2 de ce même club (Seniors – D 3 – poule D), l'équipe 3 est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1 des RS du DLR.

En conséquence la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 053 : Ent Pays Tararien 1 – Liergues 2 – U 17 – D 4 – Poule A

Motif ; Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 08/12/2018

Réserve confirmée par le club de Tarare par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Liergues (U17 – D 2 – poule A), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1 des RS du DLR.

En conséquence la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 054 : FC Lyon 4 – Neuville S/Saône 1 – U 15 – D 2 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 09/12/2018

Réserve confirmée par le club de Neuville S/Saône par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 du FC Lyon (U 15 – R 1), de l'équipe 2 de ce même club (U 15 – R 3 – poule B) et de l'équipe 3 (U 15 – D 1), l'équipe 4 du FC Lyon est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1/B-2 des RS du DLR.

En conséquence la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Présents : Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – Guy CASELES - Michel GUICHARD - André QUENEL - Jean Marie SANCHEZ - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

Carnet noir : Nous avons appris le décès de Maurice PRAT, ancien membre de la commission de discipline, le président et les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances à sa famille

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr» de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : discipline@lyon-rhone.fff.fr. Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe sous les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2018/2019 du DLR, de la page 138 à la page 144.

DEMANDE DE RAPPORT

Match N°20456437 seniors D2 du 16/12/2018 FC PAYS DE L'ARBRESLE // PIERRE BENITE

CLUB: FC PAYS DE L'ARBRESLE: 552157

La commission demande aux dirigeants du club de **PAYS de L'ARBRESLE** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 24/12/2018 à neuf heures, leurs témoignages sur les insultes et menaces de mort proférées par **MOUNIB Hedy** à l'encontre de l'arbitre officiel, et sur les menaces de la part des joueurs de **PIERRE BENITE** à l'encontre



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

des joueurs et dirigeants du club de PAYS de L'ARBRESLE pour le match retour.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

Match N°20461001 U20 D2 du 08/12/2018 CHAZAY FC // CALUIRE S.C

CLUB: CALUIRE: 544460

Suite au rapport en sa possession, la commission demande aux dirigeants du club de **CALUIRE** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 24/12/2018 à neuf heures, un rapport sur le comportement de leurs supporters et du joueur qui a pénétré sur l'aire de jeu lors de la rencontre suscitée.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

Match N°20462066 U17 D3 du 15/12/2018 AS MANISSIEUX // CHANDIEU HEYRIEUX

CLUB: MANISSIEUX: 527399

Suite au rapport en sa possession, la commission demande au club de **MANISSIEUX** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 24/12/2018 à neuf heures, un rapport sur le comportement de l'ensemble de ses supporters et sur l'envahissement du terrain par six jeunes qui voulaient s'en prendre physiquement aux joueurs de CHANDIEU HEYRIEUX

CLUB: CHANDIEU HEYRIEUX: 582234

Suite au rapport en sa possession, la commission demande au club de **CHANDIEU HEYRIEUX** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 24/12/2018 à neuf heures, un rapport sur le comportement de ses supporters et sur les incidents dont ont été victimes ses joueurs en fin de rencontre.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

Match N°20456574 SENIORS D2 du 15/12/2018 DOMTAC FC // CHASSE SUR RHONE

CLUB: CHASSE SUR RHONE: 5504252

Suite au rapport en sa possession, la commission demande aux dirigeants du club de **CHASSE SUR RHONE** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 24/12/2018 à neuf heures, un rapport sur le comportement de ses supporters à l'encontre des quatre officiels et sur les menaces de ces mêmes supporters à l'encontre des joueurs de DOMTAC FC pour le match retour.

CLUB: DOMTAC FC: 526565

Suite au rapport en sa possession, la commission demande aux dirigeants du club de **DOMTAC FC**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 24/12/2018 à neuf heures, leurs témoignages sur le comportement des supporters de CHASSE SUR RHONE à l'encontre des officiels et sur les menaces de la part des supporters de CHASSE SUR RHONE à l'encontre des joueurs et dirigeants du club de DOMTAC FC pour le match retour.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

Match N°20458256 seniors D4 du 16/12/2018 ASUL // AS CONFLUENCE

CLUB: ASUL: 500081

Suite au rapport en sa possession, la commission demande aux dirigeants du club de **L'ASUL**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 24/12/2018 à neuf heures, leurs témoignages sur le comportement des joueurs **LITIM Khaled - MAKHLOUFI Sami et du dirigeant LALIOUI Mabrouk** à l'encontre de l'arbitre officiel après la rencontre suscitée.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineur (e-s).

CONVOICATIONS

***Dispositions communes à toutes les convocations :** Un nombre de plus en plus important de dirigeants et joueurs convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont, soit non fournis, soit peu crédibles. Pour tout absent en audition qui n'aura pas fourni à la commission par mail ou courrier une attestation d'indisponibilité de l'employeur, ou un certificat médical dans les 48 heures précédant l'audition, sera amendé, comme prévu, de la somme de soixante euros.*

Pour les affaires soumises à instruction ou celles pour lesquelles une audition est décidée, l'assujetti poursuivi est avisé, selon les modalités de l'article 3.3. page 129 et 130 de l'annuaire du DLR 2018//2019 du présent règlement, de sa convocation devant l'organe disciplinaire de première instance, au minimum sept jours avant la date de la séance au cours de laquelle son cas sera examiné.

La convocation mentionne, outre les griefs retenus à l'encontre de l'assujetti, la possibilité

- de présenter des observations écrites préalablement à l'audience ;*
- d'être assisté d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par l'instance concernée aux frais de celle-ci, dans le cas où il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française ;*
- d'être assisté ou représenté par un conseil, un avocat ou un membre du club dont il dépend si l'assujetti est une personne physique ;*
- de consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;*
- de demander, quarante-huit heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de son choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance.*

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives. L'organe disciplinaire de première instance peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, il doit en informer l'assujetti poursuivi avant la séance. Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit, en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, par décision du président de l'organe disciplinaire de première instance, à son initiative ou à la demande de l'instructeur ou de l'assujetti poursuivi. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai pourvu qu'il soit raisonnable. En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé. Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé par l'assujetti, qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux. Le président de l'organe disciplinaire de première instance accorde ou non le report. En cas de refus, sa décision doit être motivée. Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report. NB : Voir article 3.3. pages 129 et 130 de l'annuaire du DLR 2018//2019

DOSSIER C18 SAISON 2018/2019 CONVOICATION à Audition sans Instruction

Match N° 20456294 seniors D2 Poule A du 02/12/2018 SUD LYONNAIS F 2013 / A. L MIONS

Motif : Comportement illicite d'un dirigeant

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football,

Après étude des pièces versées au dossier, conformément aux dispositions des articles 5.2.1 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2 du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 08 Janvier 2019 à 18h00**

Arbitre officiel : KADDOUR Hakim

CLUB : SUD LYONNAIS F 2013 - 580984

Président(e) : ARROUDJ Abderrahamane – ou son représentant

Dirigeant(s) : DE SA Jorge et/ou DA SILVA David

CLUB: A. L MIONS - 525631

Président(e) : LEGENDRE Alain – ou son représentant

Dirigeant(s) : SALAOUATCHI Rayan – **Présence obligatoire**

Dirigeant(s) : LEVANTI Serge

Joueur : n° 6 MATHIEU David – **Présence obligatoire**



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

A. RODRIGUEZ - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER N° 27 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION
Match N° 20460999 U20 D2 Poule U du 01/12/2018 PONTCHARRA ST LOUP / ASU LYON

Motif : Incidents en fin de match

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 08 Janvier 2019 à 18h45**

Arbitre officiel : BE Dayadji

CLUB: PONTCHARRA ST LOUP - 541895

Président(e) : DI STEFANO Annick – ou son représentant

Dirigeant(s) : VENET Laurent et/ou BOUCLIER Stephane

Joueur(s) n° : n° 6 TRICAUD Loan – Présence obligatoire

CLUB: ASU LYON - 500081

Président(e) : ROUX Christophe – ou son représentant

Assistant bénévole : DAHAN Jarod – Présence obligatoire

Dirigeant(s) : TAIEB Tarek et/ou KHADRAOUI Ahmed

Joueur(s) : n° 7 MERAIHI Jessim – n° 10 IBRAHIM Yanis – Présence obligatoire des 2 joueurs

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER N° 28 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION
Match N° 20456301- seniors – D2 – Poule A - du 09/12 /2018 – A.L MIONS / JS IRIGNY

Motif : Match arrêté

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 08 Janvier 2019 à 19h30**

Arbitre officiel : MESSAFRI Yanisse

CLUB: A.L MOINS - 525631

Président(e) : LEGENDRE Alain – ou son représentant

Délégué(s) du club : MAAMAR Mohamed et/ou MATTIOU Yohan

Dirigeant(s) : LEVANTI Serge et/ou RODRIGUES Mathias

Joueur(s) : n° 3 DAOUI Yanis – Présence obligatoire

CLUB: JS IRIGNY - 514696

Président(e) : TORTOBAS J. Paul – ou son représentant

Dirigeant(s) : EMERAT Christophe

Joueur(s) : n° 9 CHOUAOU Nabil

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

A. RODRIGUEZ - Président

L. SINA -Secrétaire



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

➡ INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

➡ AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 11 Décembre 2018

DOSSIER N° AD 5

APPEL DU CLUB DOMTAC FC ET DU COMITÉ DIRECTEUR CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DU MATCH : 24/11/2018 - MATCH N° : 20462446

CATÉGORIE : U15 - D2 - POULE B

CLUBS : A.S.UNIV. LYON 1 (500081) / DOMTAC FC 2 (526565)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur un éducateur

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 14 Janvier 2019 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Temine CHIKHAOUI

M. l'Arbitre Assistant : Belaid FATMI (A.s.univ. Lyon)

M. l'Arbitre Assistant : Titouan VERNOUX (Domtac Fc) - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

M. le Délégué Officiel : Abderrazak LARIBI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB A.S.UNIV. LYON

M. le Président : Christophe ROUX ou son représentant

M. le Dirigeant : Tahar SAHRAOUI (délégué)

M. l'Éducateur : Romaric ROUX

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB DOMTAC FC

M. le Président : Didier LEFEBVRE ou son représentant

Mme la Dirigeante : Jocelyne GOUT EP VERNOUX

M. le Dirigeant : Martin MIHAJLOVIC

M. l'Éducateur : Alex ROBINOT

Munis de leurs licences ou pièces d'identité



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 5.4.2.

En application des dispositions de l'article 5.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel-rhone@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône.

Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

En vertu de l'article 5.4.1 et 5.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 5.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au club appelant dont la responsabilité est reconnue, même partiellement :

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

**Le Vice-Président
C. NOVENT**

**Le Secrétaire
D. HAMON**

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 17 Décembre 2018

DOSSIER N° AD 4

APPEL DU CLUB U.S. EST LYONNAIS FOOT ET DU COMITÉ DIRECTEUR CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 13 Décembre 2018 - P.V. N° 414

DATE DU MATCH : 02/12/2018 - MATCH N° : 20458644

CATÉGORIE : SÉNIORS - D4 - POULE E

CLUBS : U.S. EST LYONNAIS FOOT 3 (580927) / C.S. OZON ST SYMPHORIEN 2 (516822)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur un joueur

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 14 Janvier 2019 à 19H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Enver Yusuf GUNGOR

M. l'Arbitre Assistant : Cyril GENEVRIER (U.s. Est Lyonnais Foot)

M. l'Arbitre Assistant : Florian PATUREL (C.s. Ozon St Symphorien)



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB U.S. EST LYONNAIS FOOT

M. le Président : Eric FRANCOLS ou son représentant

M. le Dirigeant : Bruno HERMENTIER (délégué)

M. le Dirigeant : Miloud HOUAS

M. l'Éducateur : Mustapha BAHLAOUI

M. le Joueur N° 8 : Georges SAYEGH (capitaine)

M. le Joueur N° 9 : Yoan SCHUTZ

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB C.S. OZON ST SYMPHORIEN

M. le Président : Damien LATRUFFE ou son représentant

M. l'Éducateur : Jean Pierre DJERANIAN

M. le Joueur N° 3 : Enzo COSTANTINI (capitaine)

M. le Joueur N° 9 : Pierre MARCHAND

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 5.4.2.

En application des dispositions de l'article 5.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel-rhone@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône.

Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

En vertu de l'article 5.4.1 et 5.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 5.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au club appelant dont la responsabilité est reconnue, même partiellement :

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

**Le Vice-Président
C. NOVENT**

**Le Secrétaire
D. HAMON**



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Présents :

Président : Laurent CHABAUD **Membres :** Michel GREGEOIS, Thierry BOLZE, Gérard GRANJON, Amadeu DO REGO, Mohamed AROUS, Olivier LANDY, Christophe BOULON, Guillaume CIMIER, Karim BOUGATEF et Nicolas TRAN

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés : **Membres :** Lucien CHARBONNEL, Moussa TALL, Bilal LAIMENE, Sami CHAOUCH, Jean Luc COMACLE, Corentin BREURE et Roger ANDRE

➡ PREAMBULE

Carnet Bleu : Notre collègue William BARRE est l'heureux papa du petit Gabriel né le 14 décembre 2018. La CDA présente toutes ses félicitations aux heureux parents, plein de bonheur en famille.

➡ RECEPTION DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres et observateurs :

BELGHOULA Riadh : Courrier pris en compte

BEN CHIHI Mohamed Yacine : Certificat médical pris en compte

BOUAZZA Mohamed : Rapport transmis à M. CHAOUCH

CHAOUCH Sami : Certificat médical pris en compte

DANFAGA Sikou : Rapport transmis à M. CHABAUD et M. ANDRE

DE BONI Axel : Courrier pris en compte et transmis à M. CHAOUCH

DINI Ali : Rapport transmis à M. CHAOUCH

DUBOSCLARD Kevin : Rapport transmis à M. CHAOUCH

FERGATI Mohamed : Rapport pris en compte et transmis à M. CHABAUD

MANOUBI Insaf : Rapport transmis à M. CHAOUCH

MARTIN Said : Dossier transmis à M. CHAOUCH

MEKHNACHEMehdi : Demande transmise à M. CHABAUD et M. CHAOUCH

MEKKAOUI Sofiane : Certificat médical pris en compte

MERAH Jelloul : Rapport transmis à M. CHAOUCH

MUNYAMPETA MANZI Alain Gilles : Rapport transmis à M. CHAOUCH

Courriers des clubs :

F.C. FRANCHEVILLOIS : Courrier reçu. Remerciements

CHARVIEU CHAVAGNEUX : Demande prise en compte

➡ DECISIONS

La Commission de l'Arbitrage, après s'être réjouie de la réussite de ses six arbitres Promotionnels à l'examen théorique de Ligue d'octobre 2018, après étude des dossiers des arbitres D3 Espoirs et U20 D1, arrête la liste des arbitres promotionnels suivants pour la saison 2018/2019 :

- Sophiane AARIZA
- Jamel BOUGATEF
- Riwan CHATMI
- Quentin GATINEAU
- Hakim KADDOUR
- Zineddine MAMMAD



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

A compter du 1er janvier 2019, dans le cadre de la préparation à l'examen théorique Ligue d'octobre 2019, ces arbitres intègrent le cursus de formation théorique mis en place et s'engagent à le suivre. D'autre part, dans le cadre de leurs désignations en Seniors D1, ils seront suivis et observés par un pool de quatre observateurs dédiés ! Avec nos encouragements.

AUDITION NO 7 : CHALA Nassim :

La commission rappelle monsieur CHALA à ses devoirs et ses obligations dans sa fonction d'arbitre.

AUDITION NO 6 : LACHAPELLE Bernard

La commission rappelle monsieur LACHAPELLE à ses devoirs et ses obligations dans sa fonction d'arbitre.

AUDITION NO 5 : DREVON Bastien

La commission rappelle monsieur DREVON à ses devoirs et ses obligations dans sa fonction d'arbitre et l'exempt de sa sanction.

RESERVE TECHNIQUE NO 3 :

Rencontre n°20457705 / 50635.1 entre SEVENNE DC 2 et CORBAS FC 2; SENIORS D3 poule D, disputée le 11/11/2018

Décisions : Par ces motifs, la dite Commission jugeant en première instance la réserve sur la forme:

CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN,

impute les frais de dossier au club plaignant (SEVENNE FC 2),

transmet > la copie du dossier à la Commission Sportive pour HOMOLOGATION du résultat,

> La copie du dossier aux responsables de la Commission de l'arbitrage pour éventuelles suites à donner auprès de l'arbitre de la rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel selon les dispositions prévues à l'article 13 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football (Titre II « Règlements sportifs »)

CONVOCATION

CONVOCATIONS ARBITRES N°8 et 9 :

MECHTA Yanis : Vous êtes convoqués devant les membres de la CDA le lundi 14 janvier 2019 à 19h15 au siège du DLR.

MOKRI Yanis : Vous êtes convoqués devant les membres de la CDA le lundi 14 janvier 2019 à 19h15 au siège du DLR.

RESERVE TECHNIQUE NO4 :

Rencontre n°20456294/ 501821, SENIORS D2 disputée le 02/12/2018 entre SUD LYONNAIS 2 et AM. LAIQ. MIONS 2

Afin d'auditionner chacune des parties pour statuer suite à la réserve technique d'arbitrage susvisée, le Président et les membres de la Commission Départementale de l'Arbitrage du District du Rhône convoquent :

au siège du District du Rhône de Football, Commission de l'Arbitrage, en séance du LUNDI 7 JANVIER 2019 à 18H30,

Les personnes suivantes :

- MR KADDOUR Hakim, arbitre officiel de la rencontre

Puis, pour chacun des clubs de SUD LYONNAIS F2013 2 et AM. LAIQ MIONS 2 :

Messieurs :

- les Capitaines : KAGNY N'GOUETE Mikaël et MATHIEU David,

- les Dirigeants : DE SA Jorge et SALAO UATCHI Rayan,

- les arbitres assistants : PONCET Benoit et GONCALVES Antonio.

LES DATES A NE PAS MANQUER

SAMEDI 22 DECEMBRE 2018 :

Stage annuel arbitres D5 (de 8h30 à 12h30) – Lieu à confirmer

Stage annuel arbitres AA D1 – AA D2 (de 14h30 à 18h30) – Lieu à confirmer

DU JEUDI 27 DECEMBRE 2018 AU DIMANCHE 30 DECEMBRE 2018 :

3eme Session de recrutement arbitres – lieu : Irigny

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 JANVIER 2019 :

Stage arbitres D1 – Lieu : Ferme Jean Recorbet – Lac des Sapins - Cublize



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

DIMANCHE 20 JANVIER 2019 :

Assemblée Générale JAD U15 mi- saison (présence obligatoire) – siège DLR (9h00/12h00)
Assemblée Générale JAD U17 mi- saison (présence obligatoire) – siège DLR (14h30/18h00)

SAMEDI 23 FEVRIER 2019 :

Stage annuel arbitres U19 autres catégories (de 8h30 à 12h30) – siège DLR
Stage de rattrapage toutes catégories (8h30 à 12h30)

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations ayez touJ. le réflexe www.lesiffletdugone.com.

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

Newsletter #6 à lire

Clément Turpin : deux mi-temps pour une autre vision de l'arbitrage ...

La carte d'arbitrage à imprimer

Et les infos flash diverses à suivre...

Arbre de Noël

Tous nos adhérents sont conviés à l'arbre de Noël de l'Amicale et particulièrement ceux qui ont des enfants de moins de 10 ans. Celui-ci se tiendra cette année encore, à la salle du Citoyen, Mairie de Lyon 8ème **le Vendredi 21 décembre**. Rendez-vous à partir dès 19h.

Les jouets des enfants (0-10 ans) ont été commandés seulement pour ceux qui nous ont confirmé leur présence. Ils seront distribués comme l'an passé, à l'occasion de cette **UNIQUE** soirée et **après la projection du film d'animation**.

Pour tout renseignement vous pouvez joindre au **06 73 67 11 85, Sahbi CHEKIR**

Tombola UNAF-EVIAN 2019

Julien BRAISAZ sera présent à l'arbre de Noël ce vendredi 21. Aussi tu pourras lui remettre directement l'argent des billets de tombola que tu as vendu et récupérer d'autres carnets à vendre si tu le souhaites.

Si tu ne viens pas à l'arbre de Noël, tu peux toujours envoyer le résultat de la vente par chèque à l'adresse du District, à l'attention de Julien BRAISAZ.

MERCI dans tous les cas de ton aide précieuse.

Adhésion UNAF 2018-2019 :

Pour adhérer à l'UNAF, nous t'invitons à régler ta cotisation pour un montant inférieur à 5€ par mois.

C'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale.

46 € pour un adulte et 33€ pour un jeune, pour être adhérent du club UNAF, ce qui permet de bénéficier d'une multitude d'avantages. Alors sans plus attendre, payes ta cotisation soit par chèque bancaire soit par carte bancaire en ligne sur notre site web. Tu trouveras également sur notre site web l'accès au formulaire électronique ou au formulaire papier. Un reçu de paiement te sera délivré sur simple demande.

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (**DJD**).

Contactez **Guillaume LIONNET** au **06 83 75 66 42** ou **Sahbi CHEKIR** au **06.73.67.11.85**

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve: dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports. Alors n'hésitez pas à les contacter.



COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél 04 72 76 01 24

technique@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Président : M. Farid DJEBAR **Secrétaire** : Khadija (04.72.76.01.24)

Membres : M. Sylvain RICHARD (C.T.F.) 06.22.46.60.11, Benoît SUBRIN (C.T.F) 06.98.70.23.49, Rémi PELOUX (C.T.D.D) 06.99.21.88.03, Jérôme HERNANDEZ (C.T.D.D) 06.84.99.97.82, Ghislain ANSELMINI (E.S) 06.15.78.08.87, Elabo ELLOH (E.S) 06.67.55.15.72

➔ FORMATIONS DE CADRES

Module U11 : Samedi 5 et Dimanche 6 janvier 2019 (Pusignan et Communay)

Liste des participants à Pusignan :

STAGIAIRES	CLUB
ABDELBOST FARES	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON
AICI KADOUR	A; S. DE PUSIGNAN
AIET HOUSSAINE SAHBI	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER
BELLOT YANN	A; S. DE PUSIGNAN
BENCHALAL ABDELKADER	A; S. DE PUSIGNAN
BENSLIMANE SAMIR	A.S. VILLEFONTAINE
BERTOLONE CHARLES	A; S. DE PUSIGNAN
BOUKI FARES	EV. DE LYON
BOUKI YANIS	EV. DE LYON
DI RIENZO LYDIE	O. DE RILLIEUX
FALCONE MASSIMO	A; S. DE PUSIGNAN
ILUNGA MUKENDI MOISE	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON
MAOUCHI MOKRANE	A.S. VILLEFONTAINE
MARTI XAVIER	F.C. CROIX ROUSSE LYON
MEBARKI KAISS	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER
MORALES GREGORY	A; S. DE PUSIGNAN
MOSSI YUSSUF	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON
NAPHAY MARC	A; S. DE PUSIGNAN
NGUYEN-MINH TOAN	F.C. GERLAND LYON
OLAGNON THIERRY	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER
ORLUC JULIEN	O. DE RILLIEUX
OUADOUD MOHAMED	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER
PAGNI LUCA	F.C. LYON FOOTBALL
PICARD IZALIE	CHASSIEU DECINES F.C.
SINIGAGLIA ADRIEN	A; S. DE PUSIGNAN
SINTES CEDRIC	O. DE RILLIEUX
TROUDART JONATHAN	CHASSIEU DECINES F.C.
VIEILLY JOSEPH	EV. DE LYON



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Liste des participants à Communay :

STAGIAIRES	CLUB
BERCHAUD DAVID	F.C. BORDS DE SAONE
BOUCHARA MOHAMED	A.S. MANISSIEUX ST PRIEST
BOUDILMI MUSTAPHA	GRPE.O.S. COUZONNAIS
CHABERT GREGORY	ENT. ODENAS CHARENTAY SAINT-LAGER
CHABERT LUDOVIC	A.S. DENICE
CHEFAI FAWZI	A.S. MANISSIEUX ST PRIEST
GENAUDY JEAN FRANCOIS	F. C. LAMURE POULE
GRAND ALEXIS	LYON SPORT METROPOLE
GUEDRI ABDELAKIM	J.S. IRIGNY
KHELLAF TAHAR	F.C. DU PAYS DE L ARBRESLE
MARTIN AURELIE	F. C. LAMURE POULE
POULETTE DAVID	F. C. LAMURE POULE
QUEUILLE ANTOINE	DOMTAC FC
SALHI YANIS	F.C. FRANCHEVILLOIS

CFF3 « STAPS » du Lundi 7 au Mercredi 9 janvier 2019 (La Doua)

Liste des participants :

STAGIAIRES	CLUB
ALLAOUI HOUSSAM	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON
AZIMOU ADAM	EV. DE LYON
BAREILLE REMI	F.C. LA SEVENNE
BLANC DE LA COUR CLEMENT	MOS3R FOOTBALL CLUB
BOINON ADRIEN	EL.S. DE CHAPONOST
BOUDAUD ALEXIS	A.S. DE MONTCHAT LYON
COSTA LOUIS	C.S. VIRIAT
DI FRESCO ARNAUD	LYON-DUCHERE A.S.
DILAS FLORIAN	ESB FOOTBALL MARBOZ
DOMINGUES SARAGOCA ENZO	HAUTS LYONNAIS
FAURE THIBAUD	F.C. LYON FOOTBALL
LOZANO STERLING JUAN DAVID	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON
MAYOT JULIEN	F.C. LYON FOOTBALL
MIGNOT JOEL	A.S. MISERIEUX TREVoux
MITTERRAND MATTHIEU	EV. DE LYON
PISTORESI ROMAIN	A.S. DE MONTCHAT LYON

CFF1 / CFF2 STAPS du Lundi 14 au Jeudi 17 janvier 2019 (La Doua)

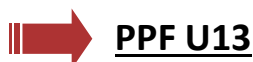
CFF4 « STAPS » Jeudi 10 janvier 2019 (La Doua)

Module U15 : Samedi 5 et Dimanche 6 janvier 2019 (**Lyon 2^{ème}**)

Certification CFF1 le Jeudi 24 janvier 2019 (Gerland)

Certification CFF2 le Mardi 29 janvier (Gerland)

Certification CFF3 le Mardi 29 janvier (Gerland)



PPF U13

Le « Centre de suivi » des joueurs nés en 2006 se déroulera les : mercredi 16 et 23 Janvier 2019 à Pusignan



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Président : Bernard COURRIER. **Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Lakhdar TOUATI.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : à compter du lundi 17 Décembre 2018 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 21, 22 et 23 Décembre 2018. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 04/05 et 06 Janvier 2019.

➡ PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.

Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

➡ ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

CS VAUXOIS (530367) / STADE DE LA GARE 1 à VAULX-MILIEU

➡ FMI

Rappel : La FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté.

Cette mesure est applicable en particulier en cas de terrain impraticable ou en cas de forfait d'une équipe.

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR; Dans tous les cas, la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité.

Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

- Feuilles de matchs manquantes :

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

VETERANS, poule E : Match n° 20933977, du 30/11/18 : Fc Gerland 5 / Fc Lyon Football 5



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

U17 D2, poule A : Match n° 20461526, du 01/12/18 : Fc Colombier-Satolas 1 / Fc Bords de Saône 1
SENIORS Futsal D3, poule A : Match n° 20468357, du 02/12/18 : Fc Vaulx-en-Velin 2 / Es Grenay 1

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

VETERANS, poule C: Match n° 20933709, du 23/11/18 : Us Formans St Didier 5/ Sud Azergues Foot 5
SENIORS FEM. D1 à 11, poule C : Match n° 20882206, du 25/11/18 : Us des Monts 1/ Fc Limonest St Didier 1

FORFAITS

U15 D4, poule H : Match n° 20929170, du 08/12/18: Sla Odenas Charentay 2 / Mda Foot 2

Forfait de Sla Odenas Charentay

U18 FEM. D1 à 8, poule B : Match n° 21003421, du 08/12/18 : Lyon Duchère 1 / Cs Méginand 1

Forfait de Cs Méginand

U20 D3, poule A : Match n° 20932666, du 08/12/18 : Olympique Rillieux 1 / Ent. Fc Ternand-Os Beaujolais 1

Forfait de Ternand-Os Beaujolais

U15 D3, poule B : Match n° 20462727, du 08/12/19 : As Rhodanienne 1 / Pont De Cheruy 1

Forfait de Pont De Cheruy

U15 D4, poule J : Match n° 20929229, du 09/12/18 : U.O.DI Tassin 2 / Av. S. Genay 1

Forfait de Av. S. Genay

U18 FEM. D1 à 8, poule A : Match n° 21003306 , du 09/12/18 : Cotière Meximieux Villieu 1 / Usel Foot 1

Forfait de Usel Foot 1

U15 D3, poule A : Match n° 20462594, du 09/12/18 : Et. S. Trinité Lyon 2 / As De Dardilly 1

Forfait de As De dardilly

U15 D2, poule A : Match n° 20462327, du 13/12/18 : Et. S. Lierguoise 1 / Asvel Villeurbanne 1

Forfait de Asvel Villeurbanne

SENIORS D4, poule D : Match n° 20458519, du 16/12/18 : Fc Ménival 2 / Fc De Fontaines 2

Forfait du Fc De fontaines

U17 D2, poule B : Match n° 20461404, du 16/12/18 : St. Amplepuisien 1 / Olympique Rillieux 1

Forfait de Olympique de Rillieux

U18 FEM. D1 à 11 : Match n° 20947328, 17/12/18 : Fc Poncharra St Lager 1 / Fc Ste Foy les Lyon 1

Forfait de Ste Foy Les Lyon

DERNIERES DIVISIONS JEUNES

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions (U20 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue aux règles de classement décrites au niveau de l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, au goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue au goal-average général sur l'ensemble du championnat.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.



Montées / descentes : – Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :

- 1- Lorsqu'il s'agit de déterminer les meilleures équipes d'une place déterminée dans un niveau à plusieurs poules, le classement s'effectue selon le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné.
(Cette règle prend en compte tant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).
- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne 2017.

Situation 1^{ère} phase (sur une base de poules de 8 équipes)

Catégorie	Niveau	Effectif	Répartition
U15	D4	106 équipes	14 poules de 8 équipes
U17	D4	50 équipes	7 poules de 8 équipes
U20	D3	27 équipes.	4 poules de 8 équipes

Situation 2^{ème} phase (sur une base de poules de 6 équipes)

Cette répartition peut être revue en cas d'engagements d'équipes supplémentaires en début de 2^{ème} phase.

Catégorie	Niveau	Effectif	Niveau 1	Niveau 2
U15	D4	106 équipes 18 poules	9 poules de 6 équipes	7 poules de 6 équipes + 2 poules de 5 équipes
U17	D4	50 équipes 9 poules	5 poules de 6 équipes	4 poules de 5 équipes
U20	D3	27 équipes 5 poules	2 poules de 6 équipes + 1 poule de 5 équipes	2 poules de 5 équipes

Règles de constitution des poules de la seconde phase : Cette hypothèse de constitution de poules peut être revue en cas d'engagements d'équipes supplémentaires en début de 2^{ème} phase.

Catégorie	Niveau	Vont en niveau 1	Vont en niveau 2
U15 106 équipes	D4	Les 3 premiers de chacune des 14 poules et les 12 meilleurs quatrièmes soit <u>54 équipes</u> réparties en 9 poules de 6 équipes	Les <u>52 équipes</u> restantes réparties en 7 poules de 6 équipes Et 2 poules de 5 équipes
U17 50 équipes	D4	Les 4 premiers de chacune des 7 poules et les 2 meilleurs cinquièmes soit <u>30 équipes</u> réparties en 5 poules de 6 équipes	Les <u>20 équipes</u> restantes réparties en 4 poules de 5 équipes
U20 27 équipes	D3	Les 4 premiers de chacune des 4 poules et le meilleur cinquième soit <u>17 équipes</u> réparties en 2 poules de 6 équipes et 1 poule de 5 équipes	Les <u>10 équipes</u> restantes réparties en 2 poules de 5 équipes

A noter que, en 2^{ème} phase, toutes les poules sont constituées sur une base de poules de 6 équipes se rencontrant en aller-retour, soit sur 10 journées.

Pour cette 2^{ème} phase, en cas de défection d'une équipe en niveau 1, la meilleure équipe de niveau 2 sera 'repêchée' en niveau 1.

U15 - particularité : Les équipes engagées seulement pour la phase 2 ainsi que les 4 équipes engagées très tardivement en cours de la phase 1 ne peuvent pas prétendre aux barrages et à la montée. Si l'une d'entre elles est dans ce cas, c'est l'équipe suivante dans la même poule qui la remplace.

Dans le cas où nous serions amenés à créer une poule supplémentaire, ceci se ferait impérativement en niveau 2.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

2018-2019 Montées en fin de 2^{ème} phase de championnat : L'hypothèse de montées ci-après peut être revue en cas d'engagements d'équipes supplémentaires en début de 2^{ème} phase.

Jeunes : dernières divisions				
	niveau	montées directes	barragistes	nb équipes
U15	D4	les 6 meilleurs premiers de niveau 1	les 3 autres premiers de niveau 1, les 9 seconds de niveau 1, les 10 premiers de niveau 2 et les 2 meilleurs seconds de niveau 2 participent aux barrages	12
U17	D4	le premier de chacune des 5 poules de niveau 1	les 2èmes et les 2 meilleurs 3èmes des 5 ples de niveau 1 contre les 1ers et les 3 meilleurs second des 4 ples de niveau 2	12
U20	D3	Les 2 premiers de chacune des 3 poules de niveau 1	Les deux meilleurs troisièmes de niveau 1 contre le premier de chacune des 2 poules de niveau 2	8

NB : une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure. Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club située en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre.

Pour tous les matchs de barrages, dans le cas de rencontres entre 2 équipes de niveaux différents les équipes de niveau 2 sont recevantes sinon, c'est l'équipe la première tirée qui reçoit.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :

- par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.

U15 - particularité : Pour les U15, les barrages se déroulent en 2 tours en matchs secs éliminatoires.

Au départ, nous aurons 24 barragistes.

Les 6 vainqueurs du deuxième tour accèdent au championnat D3 pour la saison suivante.

Tirage au sort des lettres effectué lors de l'assemblée générale du DLR du 30/11/18 pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

HOMOLOGATION TOURNOIS

550077 FC RIVE DROITE – U11 le 05/01/19 U13 le 06/01/19

563791 HAUT LYONNAIS – U13 le 05/01/19

523647 ELAN SPORTIF DE GLEIZE – U8 U9 le 06/01/19

504621 A.MINEURS ST PIERRE LA PALUD – VETERANS le 04/01/19 U7 U9 U15 le 05/01/19 U11 U13 le 06/01/19

504733 CS REYRIEUX – U9 le 12/01/19 U11 le 13/01/19

549484 US MILLERY VOURLES – U11 le 12/01/19 U9 le 13/01/19 U13 le 20/01/19

552780 SPORTING CLUB DES BIGARREUX – U9 U11 le 12/01/19 U13 le 13/01/19

504275 CS NEUVILLE – VETERANS le 11/01/19 U12 U13 le 12/01/19 U8 U9 le 13/01/19 U10 U11 le 19/01/19 U6 U7 le 20/01/19

519579 AS ST MARTIN EN HAUT – U11 le 19/01/19

523825 FC VAL LYONNAIS – U9 le 19/01/19 U11 le 20/01/19 U13 le 26/01/2019

523565 EVEIL DE LYON – U10 le 19/01/19 U12 le 20/01/19

521194 U S M PIERRE BENITE – U6 U7 le 12/01/19 U8 U9 le 13/01/19 U12 U13 le 26/01/19

582234 ASSOCIATION CHANDIEU HEYRIEUX – U10 U11 le 12/01/19 U6 U7 le 26/01/19 U8 U9 le 27/01/19

580984 SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 – U8 U9 le 19/01/19 U6 U7 le 20/01/19 U10 U11

U12 U13 le 27/01/18

550008 CHASSIEU DECINES FC – U9 (le matin) le 12/01/19 U7 (le matin) le 13/01/19



COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Présents : Mmes CHAUVOT, Mr CATHELAND

Excusées : Mmes PUECH, PLATROZ, DI RIENZO, VERGUET, GILBERTAS.

➡ FEMININES SENIORS D1 A 11

Une information concernant l'évolution de l'organisation de pratique seniors à 11 a été donnée à l'AG des féminines le samedi 22 septembre 2018 et une présentation a été également faite lors de l'Assemblée Générale du district du vendredi 30 novembre 2018.

La philosophie est de proposer deux niveaux de pratique adaptés et une pyramide cohérente avec la création d'une D1F et d'une D2F pour la saison 2019-2020

Confirmation de club pour la deuxième phase : A.S. Savigny 1, USEL Foot 1

2^{ème} phase :

Poule D1 F « Accession » : Constitution de la Poule : Chazay d'Azergues 2, F.C. Bords de Saône 1, Fc Lamure Poule 1, Ev.S. Genas Azieu 2 ou Ass. Chandieu Heyrieux 1, Eveil de Lyon 1, Lyon Football Fc 1.

Rappel : le 1^{er} jouera le barrage interdistricts en juin 2019 s'il est en règle avec les obligations (voir règlements sportifs annuaire du district). En 2019-2020 : les 6 ou 5 équipes joueront en D1F.

Poule D1F poule A : Constitution de la poule : Muroise Foot 1, Pays de l'Arbresle 1, **Chaponnay-Marennes 1** ou **Ass. Chandieu-Heyrieux 1**, Villefranche Fc1, Chassieu-Décines F.C. 2, Corbas F.C. 1.

Poule D1F poule B : Constitution de la poule : **Chaponnay-Marennes** ou **Ev.S. Genas Azieu 2**, St Pierre Mineurs 1, A.S. St Martin en Haut 2, Sud Lyonnais F 2013 2, Menival Fc 1, F.C. Limonest-St Didier 1

Poule D1F poule C : Constitution de la poule : La Giraudière 1, Feyzin CBE 1, U.S. des Monts 1, El.S. de Gleizé 1, A.S. Savigny 1, USEL Foot 1.

Dates des rencontres aller/retour de la deuxième Phase

1^{er} Journée : 27/01/2019, 2^{ème} journée : 03/02/2019, 3^{ème} journée : 10/02/2019, 4^{ème} journée : 10/03/2019, 5^{ème} journée : 17/03/2019, 6^{ème} journée : 24/03/2019, 7^{ème} journée 31/03/2019, 8^{ème} journée : 28/04/2019, 9^{ème} journée : 05/05/2019, 10^{ème} journée : 12/05/2019.

➡ FEMININES SENIORS D1 A 8

2^{ème} phase :

Poule A : 12 équipes matches simples

Poule B : 11 équipes matches simples

Début le 27 janvier 2019, calendrier à venir.

Confirmation de club pour la deuxième phase : Lyon Football Fc 2, F.C Chaponnay Marennes 2, FC de Bords de Saône 2.

Club ne repartant pour la deuxième phase : A.S. Savigny 1, J.S. Irigny 1, Usel Foot 1.

J.S. Irigny : Forfait général

➡ FEMININES U18 D1 A 11

Confirmation de club pour la deuxième phase : Fc Limonest St Didier 1



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

➡ FEMININES U18 D1 A 8

2^{ème} phase : Poule A : 11 équipes matches simples

Poule B : 10 équipes matches simples

Début le 26 janvier 2019, calendrier à venir.

Confirmation de club pour la deuxième phase : Engagement d'une deuxième équipe F.C. Point du Jour 2, JSO Givors 1

Club ne repartant pour la deuxième phase : Fc Limonest St Didier 1

➡ FEMININES U15 D1 A 8

2^{ème} phase : Poule A : 11 équipes matches simples

Poule B : 11 équipes matches simples

Poule C : 11 équipes matches simples

Début le 26 janvier 2019, calendrier à venir.

Confirmation de club pour la deuxième phase : JSO Givors Football 1, Usel Foot 1, F.C. Croix Roussien Lyon 1, Caluire Filles Foot 1968 2, MDAzergues Foot 2, Venissieux FC 2.

➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

FC La Giraudière 1 contre FC Corbas 1 **Match reporté au 13/01/2018 à 14h00**

Match de cadrage du dimanche 20 janvier 2019 à 14H00

Perdant match n°13 El. S. De Gleizé 1 contre Perdant match n°9 Hte Brevenne Gézieu 1

Tirage des 8^{ème} de Finale le 09/01/2019 à 18h30 au siège du Crédit Agricole rue Lays de Truchis à Champagne au Mt D'Or

1/8 de finale : le 03/03/2019

¼ finale : le 07/04/2019

½ finale : le **19/05/2019**

Finale : le 16/06/2019

Rappel du règlement dans l'annuaire du district : Aucune joueuse ayant participé à plus de cinq rencontres en championnat National ou Régionale ne pourra participer à la coupe de Lyon et du Rhône. Pas de prolongations, 5 tirs au but direct. Les indemnités d'arbitrage sont à la charge des deux clubs.

Attention : Prochain Tirage plus aucune modification ne sera accepté dans la semaine de la rencontre.

➡ FUTSAL

La commission Futsal est toujours à la recherche de gymnases soit le samedi 19 janvier ou le dimanche 20 janvier 2019 pour l'organisation des coupes du Rhône U18 et seniors féminine.

10 équipes U15F inscrites pour le dimanche 20/01 à la halle des sports 38540 Grenay : FC Lyon, JSTO Givors, FC Venissieux, Genas, Saint Priest, MDA Foot, Limonest, Sud Lyonnais, Fc Vaulx, Chazay d'Azergues. **Complet.**

12 équipes U18F inscrites Samedi 19/01 à la Halle des Sports 38540 Grenay : FC Lyon, JSTO Givors, FC Venissieux, Genas, Irigny, AS Saint Priest, MDA Foot, Fc Limonest, Odenas Charentay, Sud Lyonnais, FC Villefranche, FC Vaulx. **Complet.**

16 équipes seniors inscrites pour le dimanche 20 janvier 2019 au Gymnase de Saint Quentin Fallavier 38070 : CBE Feyzin 1, FC Lyon, Irigny 1, Vaulx Olympique 1, Couzon GOS 1, Chaponnay Marennes 1, Genas 1, MDA Foot 1, O. St Genis Laval 1, Fc Limonest 1, Sud Lyonnais 1, Fc Villefranche 1, Corbas 1, Ste Foy lès Lyon 1, FC Bords de Saône 1, USEL 1. **Complet. Possibilité de se restaurer sur place. Pour plus d'info voir PV de la commission Futsal.**

➡ FESTIVAL U13

Suite au 1^{er} tour qui s'est déroulé le 1^{er} décembre, voici la liste des équipes qualifiées pour la finale départementale qui aura lieu le samedi 23 mars 2019 : OL / Sud Lyonnais F. 2013 / AS St Priest / Vaulx en Velin / FC Villefranche / US Millery Vourles / FC Pontcharra / FC Gerland.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

Tél 04 72 76 01 07

Réunion du 17 décembre 2018

PRESIDENT: JARRY JOEL - 06 18 75 23 87 **VICE-PRESIDENT:** CANNIZZARO JUSTIN
SECRETAIRE, BATHOL HERVE, GUILMET JACQUES

Courrier :

L.S.M. 2 (L. Reisel) : match de la 8^è journée de poule A contre Chasse 1 remis à la 2^è semaine de Janvier 2019 (accord des 2 clubs).

Millery-Vourles (C. Cervantes) : match de la 8^è journée de poule B reporté au 16 Janvier 2019 (accord des 2 clubs) .

A.S. Montchat (T. Lahlali) : engagement pour la coupe du Rhône entreprise .

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :

Courthial - L.S.M. 2 (4^è j)

Amallia – D.H.L. (5^è j)

Courthial – Chasse 1 (6^è j)

Saint Cyr – Montchat (6^è j)

Courthial – D.H.L. (7^è j)

IL MANQUE TROP DE RESULTATS EN POULE B (à partir de la 8^è journée) = prière de nous tenir au courant et de rentrer vos résultats .

LES PERMANENCES PRENDRONT LE LUNDI 7 JANVIER 2019 .

LA COMMISSION VOUS SOUHAITE DE PASSER DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE .

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 décembre 2018

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M. Jacques ROS, Mme Roselyne ROS. Melle Annie ROS, M. Alexandre SIMONETTI.



MESSAGE IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Zone rouge : à compter du lundi 17 Décembre 2018 à 16 H nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 21, 22 et 23 Décembre 2018. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre

ATTENTION : toutes demandes de modifications en zone rouge seront refusées par la commission si justificatif de non disponibilité de la salle non fournie par la mairie.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 17 Décembre 2018 à 16 H pour toutes les rencontres prévues les 28, 29 et 30 Décembre 2018. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 04, 05 et 06 Janvier 2019.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

➡ COURRIERS RECUS

SPORTING CLUB LA REVOLEE : lu et noté

GRENAY : lu et noté

France FUTSAL RILLIEUX : la rencontre contre FC LIMONEST initialement prévue le 20 Janvier aura lieu le 18 Janvier à 20H30 gymnase du COSEC

CALUIRE FUTSAL CLUB : lu et noté

➡ MATCHS REPROGRAMMES CAUSE COUPE NATIONALE

FC CALUIRE 2 / France FUTSAL RILLIEUX 1 date à définir

➡ COUPES

La finale de la Coupe de l'Avenir se déroulera le Samedi 01 Juin 2019 à 11 H à FAREINS au Gymnase de Montfray

Le tirage de cette coupe a été effectué le Lundi 12 Novembre 2018 par Madame Martine GRANOTTIER Présidente de la commission des coupes.

FUTSAL MONT D'OR 4 / AS IRIGNY 2 le Samedi 05 Janvier 2019 à 14H00

France FUTSAL RILLIEUX 2 / FC VAULX le Dimanche 06 Janvier à 14H00

CCDSV 2 / GREINAY 2 le Dimanche 06 Janvier 2019 à 14H00

SUD AZERGUES 3 / JONAGE 2 le Dimanche 06 Janvier 2019 à 14H00

Exempts : ALF 3, SUD AZERGUES 2, MDA 4, FUTSAL MONT D'OR 5

La finale de la coupe de LYON et du Rhône se déroulera le Samedi 01 Juin 2019 à 14H30 à FAREINS au Gymnase de Montfray

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe du RHONE a été effectué par M. Pascal PARENT Président du District de LYON et du Rhône le Lundi 19 Novembre 2018 à 18H00 au District de LYON et du Rhône ; merci aux clubs présents au tirage.

DEPORTI'VAULX / EXEMPT

ALF 2 / FC VAULX 1 Samedi 05 Janvier à 15H00

LENTILLY / GRIGNY Dimanche 06 Janvier à 09H30

FC DRINA 1 / FUTSAL COTIERES Dimanche 06 Janvier à 11H00 Stade de la Sauvagère à LYON

FC ROULE GREINAY Dimanche 06 Janvier à 13H00

LIMONEST 2 / NOUVELLE GENERATION 1 Dimanche 06 Janvier à 16H00

AC OULLINS 1/ JSTO GIVORS Samedi 05 Janvier à 15H30

TERNAY / France FUTSAL RILLIEUX Dimanche 06 Janvier à 14H00

SOURDS DE VAULX / AS MONTCHAT Dimanche 06 Janvier à 14H00

VAUGNERAY / MDA 3 Lundi 07 Janvier à 20H15

FC CALUIRE 2 / FC VENISSIEUX 2 Dimanche 06 Janvier à 13H00

AS VILLEURBANNE 1 / FUTSAL MONT D'OR 3 Mercredi 09 Janvier à 20H00

JONAGE / FOOT SALLE CIVRIEUX 2 Dimanche 06 Janvier à 16H30

MIONS / SUD AZERGUES 1 Lundi 07 Janvier à 21H45

LYON 6 / FUTSAL VAULX 2 Mardi 08 Janvier à 20H00

TEAM BEL AIR / FC CHAVANOZ 2 Mardi 08 Janvier à 20H30

➡ COUPES DLR JEUNES ET FEMININES

Le règlement des tournois ainsi que le programme ont été adressés aux correspondants des clubs inscrits le Mardi 18 Décembre 2018

➡ COMMISSION DE DISCIPLINE

Matches à huis clos avec deux délégués officiels du DLR aux frais du club recevant :

Club de MIRIBEL FOOT Seniors D1 : Match MIRIBEL FOOT / FUTSAL VAULX 2 le 13.01 à 17H45

Match MIRIBEL FOOT / FUTSAL COTIERES le 17.02 à 17H45



➡ CHAMPIONNAT D4

Aujourd'hui, trois poules de 8 équipes.

Suite au forfait de plusieurs clubs, la commission décide pour la 2^{ème} phase de procéder ainsi : 3 poules de 7 équipes composées comme suit :

POULE A (**élite**) 7 clubs : 4 montées en D3

1^{er} A – 1^{er} B – 1^{er} C – 2^{ème} A – 2^{ème} B – 2^{ème} C – 3^{ème} B (poule de 8)

POULES B et C : 2 poules de 7 : 2 montées par poule en D3

Ces deux poules sont constituées en fonction du classement 1^{ère} phase

POULE B : 3^{ème} A – 4^{ème} B – 4^{ème} C – 5^{ème} C – 6^{ème} B – 6^{ème} C – 7^{ème} B

POULE C : 3^{ème} C – 4^{ème} A – 5^{ème} A – 5^{ème} B – 6^{ème} A – 7^{ème} A – 8^{ème} B

Toutes les poules seront établies officiellement le 07 Janvier 2019 après homologation des résultats. Début du championnat 03 Février et les dates sont identiques à celles du championnat D1, D2, D3.

➡ PRATIQUE FUTSAL JEUNES

Suivi de la pratique : Bernard LACHAPELLE 06.63.18.50.77

Pour toute information complémentaire contacter Jérôme HERNANDEZ Commission Technique 06.84.99.97.82 ou Bernard LACHAPELLE Commission Futsal.

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05

loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2018

Président : Mr Christian Bourlioux

Membres de la commission : Mrs Gabriel Sauzet, René Jacquet, Patrick Durbiano, Denis Eeses, Simon Lesniohski, Patrick Morel, Olivier Robert, Gérard Mei

Permanence de la commission : Prochaine réunion le mardi 08/01/2019

Pour info : mardi 18 décembre, dernière permanence pour 2018

Reprise permanence le mardi 08 janvier 2019 - **Permanence téléphonique 06 30 95 35 72**

La liste des arbitres officiants en loisir a été mise sur le site du district de LYON et du RHONE : rubrique foot-loisir

CLUBS SUSPENDUS POUR DEFAUT LICENCES :

Depuis le 20/11/2018, les clubs suivants sont suspendus de toute compétition pour défaut de licences.

- LDC 1997
- LICRA

FOOT à 11 :

POULE B : Le club ALL SOCCER est EXCLU du foot loisir à partir du 04 -12- 2018

Tirage coupe 1/32 eme :

17 clubs repêchés : LA JUVE ST PIERRE, AIL MANISSIEUX 2, AQUEDUCS BEAUNANT, COSTAUDS, EVEIL DE LYON 2, LYON FC 1, LYON FC 2, LYON OUEST 1, MACCABI, OFFICIALLYON, ORGANISMES SOCIAUX, PUSIGNAN, SPORTING GONES, ST POTHIN, VAUGNERAY BRINDAS, ASVEL UNITED 2, AS SOSO

N°	Clubs recevants	N°	Clubs invités
60	MED FC 1	58	MACCABI
24	COSTAUDS FC	41	JASSANS-FRANS FFL



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

53	LYON FC 2	18	CHAZAY FC
17	CHASSIEU DECINES	86	ST POTHIN
77	ROULE MULATIERE 3	71	ORGANISMES SOCIAUX
5	AIL MANISSIEUX 2	20	COLOMBIERE FC
98	ASVEL UNITED 2	47	LES MALINIÈRES
94	VAUGNERAY BRINDAS	66	O C B 1
80	S.C.B.T.P.	52	LYON FC 1
37	FRANCHEVILLOIS	72	PUSIGNAN AS
16	CFI	63	MISERIEUX TREVoux
25	DARDILLY	96	BRIGNAIS
38	GREZIEU la VARENNE	42	ATHLETICO St-priest
69	OFFICIAL LYON	32	EVEIL LYON 1 ou 57 LYON METRO 1
99	CHASSE	74	RACING LYON 2
26	DIP	7	AQUEDUCS de BEAUNANT
92	TASSIN 2	10	ASUL 2
44	JUVE ST PIERRE	62	MEGINAND 2
8	ASSURANCE LYONNAISE	201	AS SOSO
83	SPORTING GONES	48	LIMAS
22	COTIERE LUENAZ 2	68	O2 SPORT LOISIRS
88	SUD LYONNAIS 2013	55	LYON OUEST 1
70	OLTV	35	FEYZIN
61	MEGINAND 1	101	VIT APRIL
97	LES RINSKYADES	93	USEL
51	LYON 8 eme	84	SPRINGBOYS
65	MONTCHAT 2	33	EVEIL DE LYON 2
19	COLOMBIER SATOLAS	30	ES ST- PRIEST
59	MDA CHASSELAY	67	O C B 2
90	TALONNADE	4	AIL MANISSIEUX 1
76	ROULE MULATIERE 1	91	TASSIN 1

Rappel :

Les matches doivent se jouer avant le vendredi 25/01/2019

Prochain tirage le mardi 29/01/2019

L'équipe recevant doit proposer deux dates de rencontre, l'équipe visiteuse se doit de respecter une de ces deux dates proposées avant la date limite

En cas de refus, celle-ci se verra automatiquement disqualifiée

L'équipe recevant choisit la date, le lieu, l'arbitre de la rencontre et transmet la feuille de match au district (ne pas remettre la feuille à l'arbitre)



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 décembre 2018

Présents : S. BOISSET - C. ROBERT – G. PISTOL – D. COMBIER – A. FEZZA – C. PERROT – Z. BENSLIMANE - G. SEVE

Courrier :

MDA : U13F pour la 2^e phase. Lu et noté.

ENTENTE HAUT BEAUJOLAIS : rencontre U13 du 8/12 poule D

RC BELIGNY : U9 absent au festifoot à St Georges le 15 decembre

RAPPEL : tout joueur ou joueuse participant aux rencontres organisées par le Groupement doit être titulaire d'une licence. Les éducateurs doivent se présenter sur les terrains avec le listing + photo des joueurs de la catégorie concernée.

➡ COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 8 DECEMBRE

A DENICE : 12 équipes présentes sur 12

A LA TOUR DE SALVAGNY : 13 équipes présentes sur 16 (- une équipe de Pontcharra StLoup et – 2 équipes de Liergues).

Manque la feuille d'effectif de Pontcharra St Loup

A ANSE : 16 équipes présentes sur 16.

A MONSOLS : 6 équipes présentes sur 6.

A OINGT : 12 équipes présentes sur 12 (-1 équipe de USF Tarare et + 1 équipe de Sud Azergues Foot).

A LIMAS : Feuilles de bilan et feuilles d'effectifs non reçues à ce jour.

➡ COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

HORAIRE LEGAL DES FESTIFOOT 10 HEURES. Présence des équipes à 9 h 30 sur les sites.

Un rappel concernant la pratique U9 :

-La relance protégée du gardien de but :

Le gardien de but n'est pas autorisé à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par ce dernier (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire du gardien de but situé dans les 8 m.

Afin de permettre la réalisation de cette règle, vous devez matérialiser cette surface à l'aide de deux cônes par surface.

-Les licences dématérialisées :

Le Listing des licenciés est destiné aux clubs qui peuvent dorénavant générer et éditer un listing de leurs licenciés via Footclubs. Ce document imprimé pourra servir pour présenter les licences le jour du match, à défaut présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

Il est donc fortement recommandé que les éducateurs ou dirigeants des équipes conservent une copie du listing des licenciés de leurs équipes avec eux tout au long de la saison afin de pouvoir sans difficulté présenter les licences en cas de contrôle sur le plateau U9. Ce listing doit être actualisé.

Le jour du plateau, les clubs dans l'incapacité de pouvoir présenter les licences sur l'outil Footclubs Compagnon ou par listing devront, le jeudi suivant le plateau, les présenter à la permanence du groupement.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU 1^{er} DECEMBRE

Manque les feuilles du festifoot organisé à **CHATILLON D'AZERGUES**.

COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 04 26 74 49 81 – 06 22 82 74 09

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES AU 13 DECEMBRE 2018

JOURNEE DU 10 NOVEMBRE 2018

PLATEAU A 104 A SAINT-LOUP

JOURNEE DU 17 NOVEMBRE 2018

PLATEAU B 202 A SAINT-LOUP

PLATEAU E 203 A SAINT-GEORGES RENEINS

JOURNEE DU 24 NOVEMBRE 2018

PLATEAU E 301 A SAINT-LOUP

JOURNEE DU 01 DECEMBRE 2018

PLATEAU C 401 A FLEURIE

PLATEAU C 404 A BULLY

JOURNEE DU 08 DECEMBRE 2018

PLATEAU A 501 A DOMMARTIN

PLATEAU D 501 A TARARE U S F

PLATEAU D 502 A DARDILLY

PLATEAU D 503 A VALSONNE

COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT :

LIEU DES RENCONTRES :

Les équipes de **PONTCHARRA ST LOUP** jouent à 10 HEURES à Pontcharra.

Les équipes de **SUD AZERGUES FOOT** jouent à 14 h à Châtillon d'Azergues

Les équipes d'**AMPLEPUIIS** jouent au stade Balmont

Rappel : l'original des feuilles de match doit parvenir au Groupement dans les 48 heures suivant la rencontre.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES AU 13 DECEMBRE

Journée du 20 octobre :

Poule E : Beaujolais Foot 2 – MDA 5

Journée du 17 novembre :

Poule C : St Forgeux – Gleizé 2

Poule D : Pontcharra St Loup 3 – MDA Foot 3

Poule F : Pontcharra St Loup 4F – Sud Azergues Foot 3

Journée du 24 novembre

Poule F : Pontcharra St Loup 4F – MDA Foot 6F

Journée du 8 décembre

Poule B : Pontcharra St Loup 2 – DomTac FC 3

Poule C : Chambost St Just 1 – Limas 1

Poule D : Pontcharra St Loup 3 – O. Belleroche 2

COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

RESULTAT DES RENCONTRES DU PREMIER TOUR :

1. FC RENEINS VAUXONNE 2 – O. BELLEROCHÉ 2 reprogrammé par la commission au dimanche 23 décembre à 14 h 30



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

2. LIMAS 2 – DOMTAC FC 3 : 0 – 6
 3. TERNAND – CLOCHERLE/VAUX EN BEAUJOLAIS 1 : 1 - 3
 4. AMPLEPUIS 2 – BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES 3 : 4 – 1
 5. DENICE 2 – USF TARARE 2 : 4 – 2
 6. SUD AZERGUES FOOT 1 – BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES 2 : 3 – 5
 7. SORNINS REUNIS 1 – USF TARARE 1 : 1 - 4
 8. VALSONNE – FC RENEINS VAUXONNE 1 : 0 – 6
 9. MDA 3 – AMPLEPUIS 1 : 2 - 1
 10. FC TARARE 2 – FC LAMURE POULE 2 : 1 - 4
 11. USF TARARE3 – ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER 2 : 0 - 6
 12. BULLY 1 – ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER 1 : 0 – 0 (T.B. 5 – 6)
 13. ST FORGEUX 2 – LIMAS 1 **le 23 décembre**
 14. BEAUJOLAIS FOOT 2 – PONTCHARRA ST LOUP 2 : 3 - 0
- EXEMPT : CHAZAY FC 2
COUPE MAGAT : 2^e tour (cadrage) prévu le dimanche 27 janvier.

COUPE DES VIGNERONS : premier tour le 27 janvier

Equipes engagées :

Limas 1 et 2 – Sornins Réunis 2 – Beaujolais Football 3 – Bully 1 et 2 - Chambost S Just 2 – Corcelles 1 – Gleizé 2 – Pontcharra St Loup 3 – FC Lamure Poule 3 – FC Reneins Vauxonne 2 - St Forgeux 2 – Amplepuis 2 – Ternand 1 – Denicé 2 et 3 - Chazay FC 2 – Pouilly Pommiers 1 – FC Tarare 2 – Ent. Odenas Charentay St Lager 3 – Clochemerle Vaux en Beaujolais 1 – Valsonne – OSB 2 – Ouroux.

COUPE DU BEAUJOLAIS U15 : premier tour le 26 janvier

Beaujolais Football 1 – DomTac FC3 – Ent. Denicé-Limas 1 - Ent. Haut Beaujolais 1 – Ent. Haute Azergues 1 – Ent. Pays Tararien 1 et 2 – ES Liergues 1 et 2 – Pontcharra St Loup 1 et 2 – RC Reneins Vauxonne 1 – MDA Foot 2 et 3 – Ent. Odenas Charentay St Lager 1 et 2 – St. Amplepuisien 1 et 2 – Sud Azergues Foot 1 et 2 – Belleville St Jean d'Ard. 1 et 2 – FC Villefranche 2 – O. Belleroche 1 - Chazay FC 1 – Gleizé 1 et 2 - RC Béligny 1.

COUPE DU BEAUJOLAIS U17 : premier tour le 27 janvier

Beaujolais Football 1 – DomTac FC3 – El. S. Gleizé 2 – Ent. Mont Brouilly Vaux. 1 – Ent. Pays Tararien 1 – Ent. Haute Azergues 1 – E.S. Liergues 1 et 2 – Pontcharra St Loup 1 et 2 – MDA Foot 1 et 2 – St. Amplepuisien 1 – Sud Azergues Foot 1 – Belleville St Jean d'Ard. 1 et 2 – Chazay FC 1 – Ent. Denicé Limas 1.

Tirage au sort des rencontres de coupes seniors, coupe du Beaujolais U15 et U17 le jeudi 10 janvier 2019 à 19 h 15 au siège du Groupement, Impasse Revin à Villefranche. Tous les clubs concernés sont invités aux tirages.

Prochaine permanence le jeudi 10 janvier 2019.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56
brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2018

Présents : Denis Contamin, Christophe Laval, David Florès, Farid Ben Farah, François Potier, Marc Bayet, Hadi Laribi

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à : Maison des Associations - Groupement Brévenne, 1 rue Louis Martel – 2^e étage, 69630 CHAPONOST -

Tel : 04-78-45-57-56 Mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

PRESIDENT

Marc BAYET

Le Groupement Brévenne vous souhaite de passer d'excellentes Fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour la prochaine permanence qui se tiendra le **mardi 8 Janvier 2019**.

Secrétariat

Des contrôles de licences sur les compétitions de foot d'animation ont permis de mettre à jour des joueurs porteurs de licences non actives ou des feuilles d'effectifs erronées. A l'occasion de cette trêve hivernale, nous vous demandons donc de faire le point sur l'ensemble de vos licences de foot d'animation et de mettre à jour les licences non valides et vos feuilles d'effectifs pré-imprimées. **Lors de la seconde partie de la saison, de nouveaux contrôles de licences seront effectués et toutes les anomalies seront amendées.**

COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Courriers reçus : Néant

Feuilles de bilan ou d'effectifs manquantes

Merci de transmettre les documents manquants par mail ou par courrier de toute urgence.

Plateaux du 1er décembre 2018 : 4eme Journée

FC SUD OUEST 69 : manque feuille de bilan et d'effectifs de votre plateau 5

COMMISSION U11

Christophe LAVAL, François POTIER et Farid BEN FARAH

Courriers reçus : Néant

Feuilles match manquantes de la journée 5 du 8 Décembre (1^o avertissement)

Plateau C252 à Haute Brévenne

Plateau C253 à La Giraudière

Plateau E253 à Tassin

COMMISSION U13

David FLORES et Hadi LARIBI

Courriers reçus

RHONE SUD : invitation soirée partenaires, lu et noté



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Feuilles match manquantes

Coupe Brévenne plateau 5 à HTE BREVENNE 2° avertissement

Poule A HTE BREVENNE 1 – OSGL 3 1° avertissement

Poule F USMV 8 – GIRAUDIERE 1

GIRAUDIERE 1 – GREZIEU VARENNE 2 1° avertissement

Poule G USMV 7 Fem – FRANCHEVILLE 3 Fem

Championnat phase 1

Les équipes qualifiées pour la phase Inter-Groupements sont : CHAPONOST 1, ST MARTIN EN HAUT 1, HAUTS LYONNAIS 1 et US DES MONTS 1. Le Groupement leur adresse ses félicitations.

Championnat phase 2

Les clubs désirant inscrire de nouvelles équipes en U13 pour la deuxième phase doivent le faire au plus vite.

COMMISSION COUPE A 11

Marc BAYET

Courriers reçus

Néant

Informations importantes

Les prochains tours des Coupes se dérouleront le 27 Janvier 2019 avec un tirage au sort le 15 Janvier 2019 à 19h00 au Siège du Groupement. Les responsables de toutes les équipes concernées sont cordialement invités.

Mise à part la Coupe Ballandras, il est encore possible d'inscrire des équipes en adressant un mail directement au Groupement.

25 équipes inscrites en Coupe U15

STE FOY LYON 1 et HTE BREVENNE/GIRAUDIERE 1 sont qualifiés pour les 1/16° finale de la Coupe DLR donc ne peuvent pas participer à la Coupe de Groupement.

CASCOL 3, ST PIERRE/SAVIGNY 1, CRAPONNE 1 et 2, ST MARTIN HAUT 1 et 2, ST GENIS LAVAL 3, STE FOY LYON 2, SC GARON 2 et 3, TREVES 1, GREZIEU LA VARENNE 1, GREZIEU/MEYS 1, GIVORS 1, RHONE SUD 1, MILLERY/VOURLES 3 et 4, PAYS ARBRESLE 1, BIGARREAUX 1, HAUTS LYONNAIS 1, MEGINAND 1 et 2, FCSO69 1 et 2, US DES MONTS 1

15 équipes inscrites en Coupe U17

CRAPONNE 1, ST GENIS LAVAL 2 et FCSO69 1 sont qualifiés pour les 1/16° finale de la Coupe DLR donc ne peuvent pas participer à la Coupe de Groupement.

SC GARON 2, STE FOY LYON 1 et 2, GREZIEU VARENNE 1, GIVORS 1, RHONE SUD 1, MILLERY/VOURLES 2, PAYS ARBRESLE 1, HTE BREVENNE/GIRAUDIERE 1, HAUTS LYONNAIS/GREZIEU 1 et 2, MEGINAND 1 et 2, FCSO69 2, US DES MONTS 1

17 équipes inscrites en Coupe Monts du Lyonnais

ST PIERRE MINEURS 2, CHAPONOST 3, SAVIGNY 2, COTEAUX LYONNAIS 1, STE FOY LYON 2, VAL LYONNAIS 3, LA GIRAUDIERE 2, MONTROTIER 2, GREZIEU VARENNE 1, GREZIEU LE MARCHE 2, ST JULIEN 1, MEYS 1, AS MALVAL 1, RHONE SUD 2, HTE BREVENNE 3, RONTALON 1, USDM 2

17 équipes qualifiées en Coupe Ballandras

CRAPONNE 1 est qualifié pour les 1/16° finale de la Coupe DLR donc ne peut pas participer à la Coupe Ballandras.

CASCOL 2, ST PIERRE MINEURS 1, CRAPONNE 2, VAL LYONNAIS 2, CHAPONOST 2, ST MARTIN HAUT 1, COTEAUX LYONNAIS 1, GIVORS 1, STE FOY LYON 1, GIRAUDIERE 1, SOURCIEUX 1, MILLERY/VOURLES 3, GREZIEU MARCHE 1, MALVAL 1, RHONE SUD 1 et 2, HTS LYONNAIS 3.



GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, COUSIGNE Jean Pierre, MARTINEZ Jean, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe, POULARD Gabriel

SECRETARIAT

Rappel :

Inutile d'envoyer les feuilles de match par la messagerie. Elles ne sont pas prises en compte, seules les feuilles envoyées par courrier sont retenues. Les feuilles de match doivent être envoyées au groupement et non au district (13 euros d'amende par feuille)

Courrier ou mail :

COUZON : Forfait en U9 à POINT DU JOUR

COMMISSION COUPE SENIORS M. PACARD

Tour de cadrage :

Il aura lieu le dimanche 27 janvier 2018 à 14H00

COMMISSION COUPE U17 J.LARGE

Tour de cadrage :

Il aura lieu le dimanche 27 janvier 2018 à 10H00

COMMISSION COUPE U15 C. LARIVIERE

Tour de cadrage :

Il aura lieu le samedi 26 janvier 2018 à 14H30

COMMISSION U13

Championnat

Equipes qualifiées pour l'inter-groupements

CHEMINOTS DE VAISE 1 – ST CYR 1 – FC VAULX 2 – LOSC 1

Feuilles de match manquantes pour la journée du 17 novembre 2018

Poule H : CFF 1968 1 – LIMONEST 3

Feuilles de match manquantes pour la journée du 8 d décembre 2018

Poule B : EVEIL DE LYON 1 – LOSC 1

Poule C : EVEIL DE LYON 2 - DARDILLY1

Poule D : EV DE LYON - OL.SATHONAY 2

Poule F : TASSIN 3 – LYON DUCHERE 3

LYON CROIX ROUSSE 3 – FC CROIX ROUSSE 3

Poule G : FC VAULX – EVEIL DE LYON 5

Poule H : CFF1968 1 – NEUVILLE S/S

Poule I : TASSIN 4 – LYON CROIX ROUSSE 4

Coupe ANAYA

Equipes qualifiées pour le 4^{ème} tour

Plateau 1 : TASSIN 2 – US VAULX 1

Plateau 6 : Le plateau se joue le 15 décembre à RIVE DROITE (sur le stade de ST GERMAIN AU MONT D'OR)



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Coupe Edmond LARGE

Equipes qualifiées pour le 2^{ème} tour

Plateau 4 : LYON CROIX ROUSSE 4 - Pas reçu la feuille de match

Plateau 5 : FC VAULX 5 – CHAMPAGNE 1

COMMISSION U11

Championnat

Feuilles de match manquantes pour la journée du 10 novembre 2018

Poule E : Plateau E104 à CFF1968

Feuilles de match manquantes pour la journée du 1^{er} décembre 2018

Poule B : Plateau B402 au FC VAULX

Poule D : Plateau D402 à LYON CROIX ROUSSE

Poule D : Plateau D404 à ANTOINE MARTEL

Poule E : Plateau E 401 à LIMONEST

Feuilles de match manquantes pour la journée du 8 décembre 2018

Poule B : Plateau B501 à LYON DUCHERE

Poule B : Plateau B503 à GENAY

Poule B : Plateau B504 à FC VAULX

Poule C : Plateau C504 au FC CROIX ROUSSE

Poule D : Plateau D504 à LYON CROIX ROUSSE

COMMISSION U7

Compte rendu du Festifoots du 8 décembre 2018

A MONTANAY : manque EVEIL DE LYON (2ég/3)

A BORDS DE SAONE : RAS

A CHAMPAGNE : RAS

A ST DIDIER DE FORMANS : manque équipes de OL. VAULX (pas prévenu)

A NEUVILLE : US VAULX doit respecter les horaires; ils sont arrivés à 10h et pas de feuille d'effectifs ni de licences. Pour le bon fonctionnement du festifoot, il faut changer de terrain rapidement.

A POINT DU JOUR : manque REYRIEUX (1ég/3)

A LIMONEST : pas reçu feuille de bilan



GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD.

Les membres du groupement vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

COMMISSION COUPE L.GUICHARD

Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Nous reprogrammons les matchs ci dessous non joués comme ceux de la Coupe du Rhône au Dimanche 23 décembre.

Vous avez possibilité de changer de jour et d'heure via FOOTCLUB.

UGA2 - FC VENISSIEUX 3 se jouera le **mercredi 19 décembre** à 19H

US MEYZIEU 2 – AS BELLECOUR 2 se jouera le **20 janvier 2019**

FC GERLAND 2 – ENT CHARLY 1

AS BUERS 2 D5 - ENT CHARLY 2 D5 match reporté AS BUERS ayant un match retard de championnat, nous reprogrammerons ce match le premier week end de janvier soit le 13 janvier à moins d'un accord pour jouer en semaine (nous le faire savoir)

AS BUERS 1 et ASAV 1 encore qualifiés en Coupe du Rhône.

Le match suivant se jouera en janvier date à déterminer AS BUERS 2 ou ENT CHARLY 2 – FC GERLAND 1

Prochain tour le 27 janvier 2019

COMMISSION COUPE U17

Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Equipes inscrites : 500124 Asvel Villeurbanne 2 / 504416 Ent.S. Charly F. 1 / 504671 DecinesUga 1 / 514696 J.S.Irigny 1 / 523483 A.S. De MontchatLyo 2 / 523483 A.S. De MontchatLyo 3 / 523960 Et.S. Trinite Lyon 2 / 526814 A.S. BellecourPerra 1 / 532336 Villeur A.S.A 1 / 550008 Chassieu Decines F.C 1 / 521194 USM PIERRE BENITE 1 D4 / 504303 Meyzieu 1 et 2 / 500081 ASUL (2) Div. D4 / 582739 VENISSIEUX FC

Dates à retenir sous réserve : 27 janvier -31 mars-8 mai -2 juin- finale à déterminer.

COMMISSION COUPE U15

Mr MOUNIER Christian 06 68 03 65 42 cmglvu15@aliceadsl.fr

Equipes inscrites : 521194 USM PIERRE BENITE1 4° DIV / 500080 Ly.O.LyonnaisFem 4 / 500124 Asvel Villeurbanne 2 / 500124 Asvel Villeurbanne 3 / 500361St Fons Co 1 / 504671 DecinesUga 2 / 504671 DecinesUga 1 / 523483 A.S. De MontchatLyo 4 / 523483 A.S. De MontchatLyo 3 / 523483 A.S. De MontchatLyo 5 / 523960 Et.S. Trinite Lyon 2 / 526814 A.S. BellecourPerra 2 / 532336 Villeur A.S.A 1 / 550008 Chassieu Decines F.C 2 / 553248 Bron Grand Lyon 2 / 504303 Meyzieu 2 D 3-3-4 D 4 / 500081 ASUL (2) Div. D4 / 505605 FCL 5 D4 / VUFC D4 / 582739 VENISSIEUX FC 4 / Soit 22 équipes.

Les équipes jouant en Coupe du Rhône à savoir UGA 1-ASAV 1-JS IRIGNY 1, si elles sont éliminées, intégreront directement la Coupe du GLM. Dates à retenir sous réserve : 27 janvier -31 mars-8 mai -2 juin- finale à déterminer.

COMMISSION U13

Présent : Mr Olivier FARGET et Mme DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Les membres de la commission U13 du Groupement Lyon-Métropole vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'années.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Feuilles de matchs manquantes : 1^{er} RAPPEL.

- **Journée 5** : (Poule E) Match 20944070 : ES CHARLY 1 – AS MONTCHAT 5 (*Match reporté au 15.12.2018*).

Feuilles de matchs manquantes : 2^{ème} et Dernier rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au groupement avant application de l'article 22.1 des règlements page 98 de l'annuaire du district de Lyon et du Rhône de football.

- **Journée 7** : (Poule A) Match 20943746 : AS MONTCHAT 1 – AS BRON GRAND LYON 1

- **Journée 7** : (Poule A) Match 20943748 : VENISSIEUX FC 3 – FC GERLAND 1

- **Journée 7** : (Poule C) Match 20943894 : VENISSIEUX FC 4 – US MEYZIEU 3

- **Journée 7** : (Poule D) Match 20944020 : ASUL 2 – AS BELLECOUR-PERRACHE 2

- **Journée 7** : (Poule E) Match 20944076 : AS MONTCHAT 5 – US MEYZIEU 4

- **Journée 7** : (Poule F) Match 20944047 : VENISSIEUX FC 5 – AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1

- **Journée 7** : (Poule F) Match 20944048 : AS MONTCHAT 6 – UGA DECINES 1

- **Journée 7** : (Poule G) Match 20944188 : AS MONTCHAT 7 – USM PIERRE-BENITE 2

- **Journée 7** : (Poule G) Match 20944191 : VENISSIEUX FC 6 – AS BUERS 3

- **Journée 7** : (Poule I) Match 20944131 : VENISSIEUX FC 7F – FC GERLAND 4

- **Journée 7** : (Poule I) Match 20944134 : ASUL 3 – FC LYON 9

COMMISSION COUPE DE GROUPEMENT U13 PRINCIPALE

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Equipes Qualifiées pour le troisième tour de la coupe de Groupement Principale catégorie U13 : ASVEL 3 - FC LYON 4 - AS BELLECOUR-PERRACHE 2 - VILLEURBANNE-UNITED 2 - VENISSIEUX FC 3 - OLYMPIQUE LYONNAIS 3 - FC LYON 3 - COM SAINT FONTS 1 - ES TRINITE 2 - FC LYON 2 - AS MONTCHAT 2 - FC LYON 6 - VENISSIEUX FC 2.

COMMISSION COUPE DE GROUPEMENT U13 COMPLEMENTAIRE

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Equipes Qualifiées pour le troisième tour de la coupe de Groupement Complémentaire catégorie U13 : US MEYZIEU 3 - VENISSIEUX FC 6 - ES TRINITE 3 - UGA DECINES 2 - VENISSIEUX FC 4 - VILLEURBANNE UNITED FC 3 - FC GERLAND 2 - US MEYZIEU 2 - AS MONTCHAT 4 - FC LYON 5 - ASUL 3 - ASVEL 3.

COMMISSION PLATEAUX U13

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Plateau 1 : AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1 : (**FEUILLE DE JONGLES NON RECUS**)

Vous serez amendé pour feuille de match non envoyée dans les délais.

Plateau 2 : SC BRON TERRAILLON LA PERLE 1 : (Reçu le 17/12/2018).

Plateau 3 : AS BRON GRAND LYON 2 : (Reçu le 10/12/2018).

Plateau 4 : JS IRIGNY 1 : (Reçu le 17/12/2018).

Plateau 5 : FC ROULE LA MULATIERE : (**FEUILLE DE MATCH ET JONGLES NON RECUS**)

Vous serez amendé pour feuille de match non envoyée dans les délais.

COMMISSION U11

Présent : S.BLANC u7groupement@laposte.net

Pour info merci d'utiliser uniquement la boîte mail de la commission U11 et celle du groupement.

Mr MOLINARI étant en convalescence pour quelques temps.

Les feuilles de matchs doivent arrivées au groupement et non sur la boîte mail, si c'est le cas, celles-ci ne seront pas prises en compte. En attente des dernières feuilles de matches pour établir la troisième phase, pensez également à nous indiquer le retrait ou l'ajout d'équipes le plus rapidement possible et non pas 48H avant la reprise de la troisième phase.

Rappel dates 2019 : 9 mars ;16 mars ;23 mars ;30 mars ;6 avril.

Quatrième phase : 4 mai ;11 mai ;18 mai ;25 mai.

Bonnes fêtes de fin d'année.



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

➡ COMMISSION U9

Présent : Mr T.COIGNOT

Pour rajouter des équipes merci de le faire par messagerie. Indiquer nous vos équipes féminines.

Bonnes fêtes de fin d'année.

➡ COMMISSION U7

Présent : Mr C. MOUNIER- 0668036542 **Mail commission U7** : mounier.christian1@aliceadsl.fr

Pour rajouter des équipes merci de le faire par messagerie. **Indiquer nous vos équipes féminines.**

Bonnes fêtes de fin d'année.

Rappel des dates : 9/03/19 -23/03/19 -6/04/19 -11/05/19 JND le 25 mai.

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2018

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr **Tel** : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

Membres : E. et A. MONTEIL – B. CAPOGROSSI – E CHAMOT– JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST - B. GAND – O. MONTEIL – J.EXBRAYAT

Visite : Simone Boisset – Serge Gourdain – Hocine Kérouani – La Verpillière

Courrier – Email : voir les différentes commissions

Les clubs suivants sont priés de venir retirer leurs annuaires aux permanences du groupement

Mions + fanions / Simandres / Chaponnay-Marenes / Vétérans de Colombier / Pays Viennois

Les permanences du groupement sont suspendues jusqu'au 15 janvier, tous les membres vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année

➡ PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 **Mail** : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Courrier – Email : voir les différentes commissions

Pour tous vos changements merci d'utiliser le mail officiel du club et de l'envoyer sur le mail général du groupement afin que tous les membres puissent le lire valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Pour tous les courriers ou mails concernant le foot animation ou les coupes de la vallée du Rhône doivent nous être adressés et non au district

Plateaux U11 pour les résultats sur les feuilles de plateau merci de mettre le nom des équipes et non pas A B C D

Lorsque vous avez un arrêté pour intempérie merci de nous mettre en copie du mail que vous envoyez au district

Merci aux clubs suivants de nous présenter ou par mail les licences demandées desquelles sont validées



PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Mions : U11: Wasfi Elias
U13: Abdi Fares
USVJ : U11: Mohamed Medini – Mecheri Iliane
Pont de Chérucy : U13 : Demirbilek Mostefa
U11 : Benahmed Dreved - Dervibatiste Maxence
St Quentin Fallavier : U11: Calvet Kelian
Chasse : U9 : Abdi Maranne
Jons : U13 : Lizama Emilio

COMMISSION COUPES

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Attention : tous les matchs de coupe à 11 VDR se font par la FMI par contre pour toute demande de modification horaire lieu etc.. Vous devez le faire par foot club doublé d'un mail au GROUPEMENT VDR

Lorsque vous avez un arrêté pour intempérie merci de nous mettre en copie du mail que vous envoyez au district

SENIORS - U 17 - U15

SENIORS : Les tirages de coupe ont été fait par Mrs Serge Gourdain et Hocine Kerouani

Tirage coupe Vallée du Rhône senior - Les matchs auront lieu le 27 janvier 2019 à 14 h 30

Manissieux 1 – La Verpilliere 1
Villefontaine 2 – Loire 1
Ozon 1 – Villefontaine 1
St Romain en Gal 1 – Manissieux 2
Frontonas 1 – Rhodanienne 1
Sevenne 2 – USEL 2
Toussieu 1 – Corbas 1
Diemoz 2 - La Verpilliere 2

U17

Tirage coupe Vallée du Rhône U17 - Les matchs auront lieu le 27 janvier à 10 h 00

Villefontaine 1 - St Quentin 1
Loire 1 – Toussieu 1
Entente 1- Chaponnay/Marennes 2
USEL 2 – Genas 1

U15

Chaponnay 2-3 – Frontonas 1 – Genas 1 – Manissieux 1 – St Quentin 1- 2 – St Romain en Gal 1 – Ozon 1 - Toussieu/
Muroise 1 – Vaulxois 1 – Entente 1 – Sud Lyonnais 1 – Colombier 1 – ACH 1 – USVJ 1

En attente de résultat du tour de coupe du Rhône : Loire 1 - Villefontaine 1

1er tour se fera le 26 janvier

Tirage après les résultats des 3 derniers matchs de la coupe du Rhône

Les finales se joueront le 16 juin nous recherchons un club avec 2 terrains pour nous accueillir

COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry : 06 50 33 66 44

Les équipes suivantes montent en intergroupement

Poule A : ASSP 3 – Villefontaine 1

Poule B : ASSP 4 – St Quentin Fallavier 3

Feuille de match manquant

Plateau de coupe du 1^{er} décembre manque Chaponnay

Plateau de Pont de Chérucy



➡ COMMISSION U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37

Courrier- messagerie : AS MANISSIEUX : ajout d'une quatrième équipe pour la reprise.

Feuilles de plateaux manquantes :

Journée du 24/11 : SO Pont de Chéruy.

Journée du 01/12 : Genas (2) – US Vilette d'Anthon – US Val d'Amby Pusignan.

Journée du 08/12 : US Vilette d'Anthon – CS Vaulxois.

➡ COMMISSION U9

Jérôme Exbrayat 06 68 02 28 26 Responsable terrain

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37 Coordination désignations

1^{er} decembre : St Alban de Roche – Jons

➡ COMMISSION U7

Eric Chamot : 06 58 55 24 57 Responsable terrain et désignation.

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37 Coordination désignation.

Courrier-messagerie :

AS DIEMOZ : engagement d'une troisième équipe. Noté.



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :		500081		A.S.UNIV. LYON					
Dossier :	18269892	du	11/12/2018	Seniors D4/ Phase Unique	Poule B	20458250	09/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	10	Feuille match incomplète			10/12/2018	10/12/2018		8,00€	
Dossier :	18270276	du	12/12/2018	U20 D2/ Phase Unique	Poule A	20461005	08/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			10/12/2018	10/12/2018		13,00€	
								Total :	21,00€

Club :		500124		A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS					
Dossier :	18271185	du	13/12/2018	U17 D4/ Phase 1	Poule E	20932917	09/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	10	Feuille match incomplète			10/12/2018	10/12/2018		8,00€	
Dossier :	18271604	du	13/12/2018						
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9			10/12/2018	10/12/2018		4,00€	
								Total :	12,00€

Club :		500340		S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ					
Dossier :	18270079	du	11/12/2018	Seniors D4/ Phase Unique	Poule E	20458645	09/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			10/12/2018	10/12/2018		13,00€	
								Total :	13,00€

Club :		500361		C.OM. ST FONTS					
Dossier :	18269777	du	11/12/2018	U15 D4/ Phase 1	Poule L	20929285	08/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			10/12/2018	10/12/2018		20,00€	
Dossier :	18271608	du	13/12/2018						
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9			10/12/2018	10/12/2018		4,00€	
								Total :	24,00€

Club :		504228		F. C. DE FONTAINES					
Dossier :	18271042	du	13/12/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule B	20457449	01/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE								
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation			03/12/2018	03/12/2018		23,00€	

Total : 23,00€

Club : 504252 GRPE S. DE CHASSE S/RHONE

Dossier :	18269535	du	11/12/2018	Feminines U18 D1 A 8/Phase 1	Poule A	21003308	08/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			10/12/2018	10/12/2018		8,00€
Dossier :	18269781	du	11/12/2018	Feminines U18 D1 A 8/Phase 1	Poule A	21003308	08/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Total : 28,00€

Club : 504275 C.S. NEUVILLOIS

Dossier :	18270022	du	11/12/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule D	20458516	09/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			10/12/2018	10/12/2018		8,00€

Total : 8,00€

Club : 504303 U.S. MAJOLAINE MEYZIEU

Dossier :	18271644	du	13/12/2018					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	27	GLM Forfait U13			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13			10/12/2018	10/12/2018		21,00€

Total : 21,00€

Club : 504445 C.S. VERPILLIERE

Dossier :	18271016	du	13/12/2018	Seniors D1/Phase Unique	Poule A	20456032	02/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/12/2018	03/12/2018		28,00€

Total : 28,00€

Club : 504460 F.C. FRANCHEVILLOIS

Dossier :	18269998	du	11/12/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	20932086	09/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Total : 20,00€

Club : 504671 U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES

Dossier : 18271632 du 13/12/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	26	GLM Forfait U11	10/12/2018	10/12/2018		21,00€		

Dossier : 18271634 du 13/12/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	10/12/2018	10/12/2018		4,00€		

Total : 25,00€

Club :	504723	F.C. VAULX EN VELIN
---------------	---------------	----------------------------

Dossier :	18269783	du 11/12/2018	Seniors D2/ Phase Unique	Poule D	20456699	09/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€		

Dossier : 18271021 du 13/12/2018 U20 D1/ Phase Unique Poule Unique 20487120 01/12/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€		

Total : 43,00€

Club :	504730	A.S. CRAPONNE
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	18269786	du 11/12/2018	Seniors D5/ Phase Unique	Poule D	20932084	08/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€		

Dossier : 18269790 du 11/12/2018 Feminines U18 D1 A 8/ Phase 1 Poule B 21003420 09/12/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€		

Total : 40,00€

Club :	504739	FEYZIN C. BELLE ET.
---------------	---------------	----------------------------

Dossier :	18269792	du 11/12/2018	U17 D4/ Phase 1	Poule E	20932920	08/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€		

Dossier : 18270111 du 11/12/2018 Seniors D1/ Phase Unique Poule B 20456163 02/12/2018

Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€		

Total : 43,00€

Club :	505605	F.C. LYON FOOTBALL
---------------	---------------	---------------------------

Dossier :	18270042	du 11/12/2018	U20 D1/ Phase Unique	Poule Unique	20487122	01/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		24,50€		

Dossier : 18270273 du 12/12/2018 U20 D1/ Phase Unique 20487133 08/12/2018

Poule Unique

Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		10/12/2018	10/12/2018		13,00€	
Dossier :	18271025	du 13/12/2018	Feminiens Seniors D1 A 11/ Phase 1	Poule C	20882208		02/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018		23,00€	
Dossier :	18271571	du 13/12/2018						
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7		10/12/2018	10/12/2018		4,00€	
Dossier :	18271573	du 13/12/2018						
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9		10/12/2018	10/12/2018		4,00€	
Dossier :	18271574	du 13/12/2018						
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	26	GLM Forfait U11		10/12/2018	10/12/2018		21,00€	
							Total :	89,50€

Club :	509685	F.C. DU POINT DU JOUR						
Dossier :	18270020	du 11/12/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule D	20458515		09/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		10/12/2018	10/12/2018		13,00€	
Dossier :	18271005	du 13/12/2018	Seniors D3/Phase Unique	Poule E	20457849		02/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018		23,00€	
Dossier :	18271037	du 13/12/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule D	20458508		02/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018		46,00€	
							Total :	82,00€

Club :	511777	ST ALBAN DE ROCHE SP.						
Dossier :	18269795	du 11/12/2018	U17 D3/Phase Unique	Poule D	20462061		09/12/2018	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		10/12/2018	10/12/2018		20,00€	
							Total :	20,00€

Club :	512107	EL.S. DE CHAPONOST					
Dossier :	18269555	du 11/12/2018	Veterans/Phase Unique	Poule A	20933457		07/12/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante		10/12/2018	10/12/2018		14,00€

Total :	14,00€
---------	--------

Club :	513735	F.C. CROIX ROUSSE LYON
---------------	---------------	-------------------------------

Dossier :	18269809	du	11/12/2018	U17 D2/ Phase Unique	Poule A	20461532	08/12/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE
------------	------------------

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Dossier :	18270271	du	12/12/2018	U20 D1/ Phase Unique	Poule Unique	20487129	08/12/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	--------------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE
------------	------------------

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	10/12/2018	10/12/2018		13,00€

Total :	33,00€
---------	--------

Club :	514696	J.S. IRIGNY
---------------	---------------	--------------------

Dossier :	18270443	du	12/12/2018	U20 D3/ Phase 1	Poule D	20932750	08/12/2018
-----------	----------	----	------------	-----------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE
------------	------------------

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	10/12/2018	10/12/2018		13,00€

Dossier :	18271620	du	13/12/2018
-----------	----------	----	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE
------------	------------------

Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	10/12/2018	10/12/2018		42,00€

Total :	55,00€
---------	--------

Club :	516106	AM.S. ST FORGEUX
---------------	---------------	-------------------------

Dossier :	18269813	du	11/12/2018	Seniors D5/ Phase Unique	Poule B	20931904	09/12/2018
-----------	----------	----	------------	--------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE
------------	------------------

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	517095	F.C. DE CORBAS
---------------	---------------	-----------------------

Dossier :	18269829	du	11/12/2018	U15 D3/ Phase Unique	Poule B	20462728	08/12/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE
------------	------------------

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	517784	ST. AMPLEPUSIEN
---------------	---------------	------------------------

Dossier :	18271351	du	13/12/2018	Coupe Vial Feminine/ Phase Unique	Poule Unique	21141510	09/12/2018
-----------	----------	----	------------	-----------------------------------	--------------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE
------------	------------------

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	10/12/2018	10/12/2018		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :		518951 F.C. DU ROULE MULATIERE					
Dossier :	18271034	du	13/12/2018	Futsal D4/Phase 1	Poule A	20923702	02/12/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Dossier :	18271638	du	13/12/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		10/12/2018	10/12/2018		4,00€
Total :							27,00€

Club :		520061 O. ST GENIS LAVAL					
Dossier :	18270040	du	11/12/2018	U20 D1/Phase Unique	Poule Unique	20487122	01/12/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018		24,50€
Total :							24,50€

Club :		520835 A.S. DES BUERS VILLEURBANNE					
Dossier :	18270043	du	11/12/2018	Seniors D2/Phase Unique	Poule B	20456429	01/12/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Dossier :	18271590	du	13/12/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7		10/12/2018	10/12/2018		4,00€
Dossier :	18271592	du	13/12/2018				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		10/12/2018	10/12/2018		4,00€
Total :							31,00€

Club :		521194 U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE					
Dossier :	18269968	du	11/12/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule B	20458254	09/12/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		10/12/2018	10/12/2018		8,00€
Total :							8,00€

Club :		522883 MUROISE F. ST BONNET DE MURE					
Dossier :	18269961	du	11/12/2018	Seniors D3/Phase Unique	Poule E	20457855	09/12/2018
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Dossier :	18269963	du	11/12/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule E	20932173	09/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€
Dossier :	18269965	du	11/12/2018	Veterans/Phase Unique	Poule B	20933588	07/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	06			Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06			Résultat non saisi sur internet	10/12/2018	10/12/2018		13,00€
Dossier :	18271006	du	13/12/2018	Seniors D3/Phase Unique	Poule E	20457849	02/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124			Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124			Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Dossier :	18271660	du	13/12/2018	Pratique Futsal U15/Phase 1	Poule A	21057248	18/11/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	10			Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10			Feuille match incomplète	10/12/2018	10/12/2018		8,00€
Total :								84,00€

Club :	523201	EV.S. DE GRENAY						
Dossier :	18271035	du	13/12/2018	Futsal D4/Phase 1	Poule A	20923702	02/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124			Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124			Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Total :								23,00€

Club :	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON						
Dossier :	18271587	du	13/12/2018					
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	136			GLM Feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136			GLM Feuille incomplète U7	10/12/2018	10/12/2018		4,00€
Total :								4,00€

Club :	523565	EV. DE LYON						
Dossier :	18269966	du	11/12/2018	Feminines U15 D1 A 8/Phase 1	Poule C	21003691	09/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€
Dossier :	18270105	du	11/12/2018	U20 D2/Phase Unique	Poule A	20460998	01/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124			Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124			Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Dossier :	18271026	du	13/12/2018	Feminines Seniors D1 A 11/Phase 1	Poule C	20882208	02/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124			Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124			Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Total :								66,00€

Club :	523650	F.C. DE LIMONEST						
---------------	---------------	-------------------------	--	--	--	--	--	--

Dossier :	18270103	du	11/12/2018	U20 D2/Phase Unique	Poule A	20460998	01/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	124			Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124			Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	523825	F.C. VAL'LYONNAIS						
Dossier :	18269972	du	11/12/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule C	20458381	09/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	131			Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131			Absence Délégué sur feuille de match	10/12/2018	10/12/2018		13,00€
Dossier :	18269979	du	11/12/2018	U15 D4/Phase 1	Poule K	20929257	08/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Total :	33,00€
---------	--------

Club :	523960	ET.S. TRINITE LYON						
Dossier :	18270054	du	11/12/2018	U17 D1/Phase Unique	Poule Unique	20461263	01/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	124			Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124			Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Dossier :	18271610	du	13/12/2018					
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	138			GLM Feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	138			GLM Feuille incomplète U9	10/12/2018	10/12/2018		8,00€

Total :	31,00€
---------	--------

Club :	524489	AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST						
Dossier :	18269981	du	11/12/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule E	20932172	09/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	526195	A.S. GREZIEU LA VARENNE						
Dossier :	18270138	du	11/12/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule D	20932083	09/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	131			Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131			Absence Délégué sur feuille de match	10/12/2018	10/12/2018		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	526343	VALSONNE ASVS						
Dossier :	18269986	du	11/12/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule D	20458514	09/12/2018	

Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€	

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	526565	DOMTAC FC					
Dossier :	18270051	du 11/12/2018	U17 D1/Phase Unique	Poule Unique	20461263	01/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€	

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON					
Dossier :	18271626	du 13/12/2018					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	26	GLM Forfait U11	10/12/2018	10/12/2018		21,00€	
Dossier :	18271630	du 13/12/2018					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	10/12/2018	10/12/2018		4,00€	

Total :	25,00€
---------	--------

Club :	528944	A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS					
Dossier :	18270104	du 11/12/2018	Seniors D5/Phase Unique	Poule A	20931816	09/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	10/12/2018	10/12/2018		13,00€	
Dossier :	18271323	du 13/12/2018	U15 D4/Phase 1	Poule I	20929200	08/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	10	Feuille match incomplète	10/12/2018	10/12/2018		8,00€	

Total :	21,00€
---------	--------

Club :	529291	U.S. VAULX EN VELIN					
Dossier :	18271320	du 13/12/2018	U15 D4/Phase 1	Poule E	20929087	08/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	10	Feuille match incomplète	10/12/2018	10/12/2018		8,00€	

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE					
Dossier :	18270626	du 12/12/2018	Veterans/Phase Unique	Poule E	20933983	07/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	

							Fin récidive	
Décision :	10	Feuille match incomplète		10/12/2018	10/12/2018			8,00€
Dossier :	18271015	du 13/12/2018	Seniors D1/Phase Unique	Poule B	20456162		01/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018			28,00€
Dossier :	18271606	du 13/12/2018						
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9		10/12/2018	10/12/2018			8,00€
							Total :	44,00€

Club : 533109 F.C. GERLAND LYON								
Dossier :	18268875	du 10/12/2018	U15 D4/Phase 1	Poule N	20929342		08/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		10/12/2018	10/12/2018			8,00€
Dossier :	18269988	du 11/12/2018	U17 D4/Phase 1	Poule F	20932947		09/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		10/12/2018	10/12/2018			20,00€
Dossier :	18269989	du 11/12/2018	U15 D3/Phase Unique	Poule A	20462592		08/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		10/12/2018	10/12/2018			20,00€
Dossier :	18269994	du 11/12/2018	U15 D4/Phase 1	Poule N	20929342		08/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		10/12/2018	10/12/2018			20,00€
Dossier :	18270627	du 12/12/2018	Veterans/Phase Unique	Poule E	20933983		07/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		10/12/2018	10/12/2018			8,00€
Dossier :	18271575	du 13/12/2018						
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7		10/12/2018	10/12/2018			4,00€
							Total :	80,00€

Club : 538623 F.C. VAILLANTE A.S. D'YZERON								
Dossier :	18270018	du 11/12/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule C	20458386		08/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		10/12/2018	10/12/2018			13,00€
							Total :	13,00€

Club : 541518 GRPE.O.S. COUZONNAIS								
Dossier :	18270646	du 12/12/2018	Veterans/Phase Unique	Poule C	20933721		07/12/2018	
Personne :			TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant

Décision : 91 Licence Manquante 10/12/2018 10/12/2018 7,00€

Total : 7,00€

Club : 541589 MENIVAL F.C.

Dossier : 18270285 du 12/12/2018 U20 D3/ Phase 1 Poule B 20932696 08/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 131 Absence Délégué sur feuille de match Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 131 Absence Délégué sur feuille de match 10/12/2018 10/12/2018 13,00€

Dossier : 18271031 du 13/12/2018 Seniors D1/ Phase Unique Poule A 20456031 01/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 03/12/2018 03/12/2018 24,50€

Dossier : 18271350 du 13/12/2018 Coupe Vial Feminine/ Phase Unique Poule Unique 21141503 09/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 131 Absence Délégué sur feuille de match Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 131 Absence Délégué sur feuille de match 10/12/2018 10/12/2018 26,00€

Total : 63,50€

Club : 541604 O. DE BELLEROCHÉ

Dossier : 18271043 du 13/12/2018 Seniors D3/ Phase Unique Poule B 20457449 01/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 03/12/2018 03/12/2018 23,00€

Total : 23,00€

Club : 541812 AV. S. DE GENAY

Dossier : 18269999 du 11/12/2018 Seniors D4/ Phase Unique Poule D 20458513 09/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 10/12/2018 10/12/2018 20,00€

Total : 20,00€

Club : 546317 F.C. CHAPONNAY MARENNES

Dossier : 18270002 du 11/12/2018 Seniors D1/ Phase Unique Poule A 20456035 08/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 10/12/2018 10/12/2018 20,00€

Dossier : 18270004 du 11/12/2018 U15 D2/ Phase Unique Poule A 20462322 08/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 10/12/2018 10/12/2018 20,00€

Dossier : 18271030 du 13/12/2018 Seniors D1/ Phase Unique Poule A 20456031 01/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 03/12/2018 03/12/2018 24,50€

Dossier : 18272311 du 14/12/2018 U13 Poules Label Jeunes/ Phase 1 Poule C 20854015 08/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 91 Licence Manquante Date d'effet Date de fin Montant

						Fin récidive		
Décision :	91	Licence Manquante		10/12/2018	10/12/2018		7,00€	
							Total :	71,50€

Club :	547378	F.C. VETERANS DARDILLOIS						
Dossier :	18270005	du 11/12/2018	Veterans/ Phase Unique	Poule C	20933719	07/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet		10/12/2018	10/12/2018		13,00€	
							Total :	13,00€

Club :	548245	O.S. BEAUJOLAIS						
Dossier :	18269763	du 11/12/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule A	20457324	09/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		10/12/2018	10/12/2018		13,00€	
							Total :	13,00€

Club :	548812	F.C. LA SEVENNE						
Dossier :	18269832	du 11/12/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule D	20457720	09/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		10/12/2018	10/12/2018		13,00€	
Dossier :	18270575	du 12/12/2018	U12 Poules Label Jeunes/ Phase 1	Poule C	20857115	08/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	10	Feuille match incomplète		10/12/2018	10/12/2018		4,00€	
							Total :	17,00€

Club :	549420	F.C. GRIGNY						
Dossier :	18269530	du 11/12/2018	Seniors D3/ Phase Unique	Poule D	20457716	02/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	15	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	15	1er Forfait		10/12/2018	10/12/2018		47,00€	
							Total :	47,00€

Club :	549463	RHONE SUD F.C.						
Dossier :	18269525	du 11/12/2018	U17 D4/ Phase 1	Poule B	20932829	01/12/2018		
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	15	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	15	1er Forfait		10/12/2018	10/12/2018		47,00€	
							Total :	47,00€

Club :		549484 U.S. MILLERY VOURLES					
Dossier :	18271022	du 13/12/2018	U20 D1/Phase Unique	Poule Unique	20487120	01/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Total :							23,00€

Club :		550008 CHASSIEU DECINES F.C.					
Dossier :	18269586	du 11/12/2018	Seniors D1/Phase Unique	Poule B	20456172	09/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		10/12/2018	10/12/2018		13,00€
Dossier :	18271002	du 13/12/2018	Seniors D1/Phase Unique	Poule B	20456166	02/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/12/2018	03/12/2018		24,50€
Total :							37,50€

Club :		550077 F.C. RIVE DROITE					
Dossier :	18269697	du 11/12/2018	Seniors D2/Phase Unique	Poule A	20456299	09/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		10/12/2018	10/12/2018		13,00€
Dossier :	18270573	du 12/12/2018	U12 Poules Label Jeunes/Phase 1	Poule C	20857115	08/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		10/12/2018	10/12/2018		4,00€
Total :							17,00€

Club :		551420 F. C. DU FRANC LYONNAIS					
Dossier :	18269529	du 11/12/2018	U20 D3/Phase 1	Poule A	20932664	01/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	15	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	15	1er Forfait		10/12/2018	10/12/2018		47,00€
Dossier :	18270006	du 11/12/2018	U17 D4/Phase 1	Poule C	20932861	08/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		10/12/2018	10/12/2018		20,00€
Total :							67,00€

Club :		552157 F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE					
Dossier :	18270282	du 12/12/2018	U20 D3/Phase 1	Poule A	20932667	08/12/2018	
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		10/12/2018	10/12/2018		13,00€

Dossier :	18271183	du	13/12/2018	U17 D4/ Phase 1	Poule D	20932892	08/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	10			Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10			Feuille match incomplète	10/12/2018	10/12/2018		8,00€
Dossier :	18271352	du	13/12/2018	Coupe Vial Feminine/ Phase Unique	Poule Unique	21141514	09/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	131			Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131			Absence Délégué sur feuille de match	10/12/2018	10/12/2018		13,00€

Total :	34,00€
---------	--------

Club :	552301	FUTSAL SAONE MONT D'OR						
Dossier :	18271661	du	13/12/2018	Pratique Futsal U15/ Phase 1	Poule A	21057248	18/11/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	10			Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10			Feuille match incomplète	10/12/2018	10/12/2018		8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	552404	A. S. CONFLUENCE						
Dossier :	18269886	du	11/12/2018	Seniors D4/ Phase Unique	Poule B	20458249	08/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	131			Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131			Absence Délégué sur feuille de match	10/12/2018	10/12/2018		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	553248	A. S. BRON GRAND LYON						
Dossier :	18270010	du	11/12/2018	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	20456171	08/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	553627	F. C. CHAVANOZ						
Dossier :	18270997	du	13/12/2018	Futsal D2/ Phase Unique	Poule Unique	20468217	01/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	124			Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124			Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		24,50€

Total :	24,50€
---------	--------

Club :	553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL						
Dossier :	18270012	du	11/12/2018	Coupe Vial Feminine/ Phase Unique	Poule Unique	21141511	09/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			
Motif :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145			Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€
Dossier :	18271041	du	13/12/2018	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	20456034	01/12/2018	
Personne :					TRE - TRESORERIE			

Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		46,00€

Total :	66,00€
---------	--------

Club :	554474	CHAZAY F. C.				
Dossier :	18270013	du 11/12/2018	Seniors D4/Phase Unique	Poule D	20458518	09/12/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	563771	SUD AZERGUES FOOT				
Dossier :	18269296	du 11/12/2018	Coupe De Lyon/Rhone Veterans/Phase Unique	Poule Unique	21111423	16/11/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	10/12/2018	10/12/2018		13,00€
Dossier :	18270015	du 11/12/2018	Veterans/Phase Unique	Poule D	20933852	07/12/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	06	Résultat non saisi sur internet	10/12/2018	10/12/2018		13,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	580613	C. S. MEGINAND				
Dossier :	18269804	du 11/12/2018	Seniors D3/Phase Unique	Poule B	20457458	08/12/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	10/12/2018	10/12/2018		8,00€

Total :	8,00€
---------	-------

Club :	580924	FRANCE FUTSAL RILLIEUX				
Dossier :	18270998	du 13/12/2018	Futsal D2/Phase Unique	Poule Unique	20468217	01/12/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		24,50€

Total :	24,50€
---------	--------

Club :	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT				
Dossier :	18270116	du 11/12/2018	Seniors D1/Phase Unique	Poule B	20456163	02/12/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€
Dossier :	18270606	du 12/12/2018	U13 Poules Label Jeunes/Phase 1	Poule C	20854016	08/12/2018
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante	10/12/2018	10/12/2018		7,00€

Total :	30,00€
---------	--------

Club : 581322	F. C. SUD OUEST 69
----------------------	---------------------------

Dossier :	18270019	du	11/12/2018	Veterans/ Phase Unique	Poule G	20934248	07/12/2018
-----------	----------	----	------------	------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	06	Resultats non saisis sur internet	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	----	-----------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	99	sanction et amende annulée	10/12/2018	10/12/2018		
------------	----	----------------------------	------------	------------	--	--

Dossier :	18270021	du	11/12/2018	U20 D2/ Phase Unique	Poule A	20461006	08/12/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€
------------	-----	---------------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	18270023	du	11/12/2018	U17 D1/ Phase Unique	Poule Unique	20461271	08/12/2018
-----------	----------	----	------------	----------------------	--------------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€
------------	-----	---------------------------------------	------------	------------	--	--------

Total :	40,00€
---------	--------

Club : 581465	F.C. DU PAYS VIENNOIS
----------------------	------------------------------

Dossier :	18270026	du	11/12/2018	Seniors D2/ Phase Unique	Poule C	20456565	09/12/2018
-----------	----------	----	------------	--------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€
------------	-----	---------------------------------------	------------	------------	--	--------

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 582103	VILLEURBANNE UNITED F.C.
----------------------	---------------------------------

Dossier :	18271563	du	13/12/2018				
-----------	----------	----	------------	--	--	--	--

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	137	GLM Licence manquante U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	--------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	137	GLM Licence manquante U7	10/12/2018	10/12/2018		36,00€
------------	-----	--------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	18271564	du	13/12/2018				
-----------	----------	----	------------	--	--	--	--

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	10/12/2018	10/12/2018		4,00€
------------	-----	---------------------------	------------	------------	--	-------

Dossier :	18271570	du	13/12/2018				
-----------	----------	----	------------	--	--	--	--

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	27	GLM Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	----	-----------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	27	GLM Forfait U13	10/12/2018	10/12/2018		21,00€
------------	----	-----------------	------------	------------	--	--------

Total :	61,00€
---------	--------

Club : 582234	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
----------------------	--------------------------------------

Dossier :	18270036	du	11/12/2018	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	20456038	09/12/2018
-----------	----------	----	------------	--------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018		20,00€
------------	-----	---------------------------------------	------------	------------	--	--------

Dossier :	18270038	du	11/12/2018	Seniors D4/ Phase Unique	Poule E	20458648	09/12/2018
-----------	----------	----	------------	--------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE						
------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
---------	-----	---------------------------------------	--------------	-------------	--------------	---------

Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	10/12/2018	10/12/2018	20,00€	
Dossier :	18271019	du 13/12/2018 Seniors D1/Phase Unique	Poule A	20456032	02/12/2018	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		28,00€

Total :	68,00€
---------	--------

Club :	582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL				
Dossier :	18271008	du 13/12/2018 Seniors D1/Phase Unique	Poule B	20456162	01/12/2018	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		28,00€

Total :	28,00€
---------	--------

Club :	582739	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB				
Dossier :	18271001	du 13/12/2018 Seniors D1/Phase Unique	Poule B	20456166	02/12/2018	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		24,50€

Dossier :	18271576	du 13/12/2018				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	10/12/2018	10/12/2018		4,00€

Dossier :	18271581	du 13/12/2018				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	10/12/2018	10/12/2018		4,00€

Dossier :	18271582	du 13/12/2018				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	10/12/2018	10/12/2018		21,00€

Dossier :	18271584	du 13/12/2018				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	10/12/2018	10/12/2018		4,00€

Total :	57,50€
---------	--------

Club :	582743	F. C. LAMURE POULE				
Dossier :	18270050	du 11/12/2018 Seniors D2/Phase Unique	Poule B	20456429	01/12/2018	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	03/12/2018	03/12/2018		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	590353	A. S. LYONNAISE REPUB DEMOCRATIQUE DU CONGO			
Dossier :	18269522	du 11/12/2018 Seniors D3/Phase Unique	Poule C	20457582	02/12/2018
Personne :		TRE - TRESORERIE			
Motif :	15	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Montant

Décision :	15	1er Forfait	10/12/2018	10/12/2018	Fin récidive	47,00€
------------	----	-------------	------------	------------	--------------	--------

Total :						47,00€
---------	--	--	--	--	--	--------

Club :	590385	S. C. BRON TERRAILLON PERLE
---------------	---------------	------------------------------------

Dossier : 18271593 du 13/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	10/12/2018	10/12/2018		4,00€

Total :						4,00€
---------	--	--	--	--	--	-------

Club :	605860	LYON SPORT METROPOLE
---------------	---------------	-----------------------------

Dossier : 18271585 du 13/12/2018

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	10/12/2018	10/12/2018		4,00€

Total :						4,00€
---------	--	--	--	--	--	-------



FOOT LYON RHÔNE

PV 415 DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 21 AU 23 DECEMBRE 2018

WEEK-END DU 4 AU 6 JANVIER 2019

Seniors D2 / Phase Unique			Poule D		6
Dimanche	23/12/2018	15H			
20456678	50368.1	J.St.O. Givors 1- Vaulx En V Fc 3			Stade Tony Garcia 3 à GIVORS
	Arbitre centre	YALCIN Celal	2599863250	61 km	Décision DISCIPLINE
	Délégué principal	HERNANDEZ Jean Marie	2510056170	19 km	
Seniors D4 / Phase Unique			Poule B		14
Dimanche	23/12/2018	15H			
20458248	50912.1	Asvel Villeurbanne 2- Vill.Antillai 1			Stade Des Iris 1 à VILLEURBANNE
	Arbitre centre	GUILLOT Bernard	2510045501	22 km	Report terrain impraticable
Seniors D5 / Phase Unique			Poule B		20
Dimanche	23/12/2018	15H			
20931901	53907.1	St. Amplepuisien 3- El.S. De Gleize 2			Stade Coucy à AMPLEPUIS
	Arbitre centre	LALOUANI Mohamed	2543866619	66 km	
Veterans / Phase Unique			Poule E		329
Vendredi	21/12/2018	20H			
20933974	54743.1	Lyon Football Fc 5- Cs Lyon 8 5			Stade Du Clos Layat 1 à LYON 08
	Arbitre centre	ABDI Kamel	2568640350	11 km	Terrain impraticable
Vendredi	21/12/2018	21H			
20933972	54741.1	U.S. Millery Vourles 5- Villeur A.S.A 5			Complexe Sportif Richard Vitton1 à VOURLES
	Arbitre centre	HERDA Aziz	2548622292	16 km	
Veterans / Phase Unique			Poule G		331
Vendredi	21/12/2018	20H			
20934228	54864.1	Ent Fcso 69/Fc Andeo 5- A.S. Des Buers Ville 5			Stade Municipal à TALUYERS
	Arbitre centre	HAMADOU Boualem	2599864621	23 km	
20934236	54872.1	A.S.C. Europa 5- Anatolia 5			Stade De La Viabert à VILLEURBANNE
	Arbitre centre	ROUGIER Marc	2538638529	4 km	
U20 D1 / Phase Unique			Poule Unique		25
Samedi	22/12/2018	15H15			
20487071	52596.1	Asvel Villeurbanne 1- Hauts Lyonnais 1			Stade Des Iris 1 à VILLEURBANNE
	Arbitre centre	ERASLAN Nabil	2543867287	56 km	Qualifié en GAMBARDELLA
	Arbitre assistant 1	CHENNOUF Hamza	2545433771	29 km	
	Arbitre assistant 2	MUSTAFA Endi	2548271942	12 km	
	Délégué principal	CANNAUX Franck	2520232406	3 km	
	Observateur principal	MARTIN DA JUSTA Eduardo	2599860196	21 km	
20487073	52598.1	O. St Genis Laval 1- F.C. De Limonest 1			Stade Clos De Beauregard 2 à ST GENIS LAVAL
Indispo	Arbitre centre	BOZ Furkan	2545028446	22 km	Qualifié en GAMBARDELLA
	Arbitre assistant 1	PISCAGLIA Axel	2528717413	46 km	
	Arbitre assistant 2	JANIN Anthony	2543464494	48 km	
	Délégué principal	VASSIER Georges	2590059872	19 km	
	Observateur principal	AROUS Hafed	2599861110	11 km	
20487077	52602.1	Lyon Football Fc 2- U.S. Millery Vourles 1			Stade Roger Ebrard à LYON 08
	Arbitre centre	GIANDOMINCO Anthony	2518680704	14 km	Qualifié en GAMBARDELLA
	Arbitre assistant 1	HEMAMID Ramzi	2545886171	4 km	
	Arbitre assistant 2	HEMAMID Nabil	2545886164	4 km	
	Délégué principal	DESHAYES Pascal	2599861571	46 km	
Samedi	22/12/2018	17H30			
20487072	52597.1	A.S. De Montchat Lyo 2- F.C. Croix Roussien 1			Stade Marc Vivien Foé 1 à LYON 03
	Arbitre centre	AZOUGGARHE Abdelilah	2543354676	9 km	Qualifié en GAMBARDELLA
	Arbitre assistant 1	MESSALTI Mohamed	2544472971	7 km	
	Arbitre assistant 2	ABADA Abdelkader	2545725622	9 km	

U20 D2 / Phase Unique	Poule B	27
------------------------------	----------------	-----------

Samedi 22/12/2018 17H30

20461079 51321.1 Arbitre centre	C.S Meginand 1- Mda Foot 2 BRAYARD Hugo	2544293437	14 km	Complexe Sportif Grand Croix 2 à MARCY L ETOILE Repêchage tardif ! COUPE GAMBA
------------------------------------	--	------------	-------	---

Féminines U18 D1 A 11 / Phase 1	Poule Unique	2648
--	---------------------	-------------

Samedi 22/12/2018 15H

20947331 56002.1 Arbitre centre Délégué principal	Us Bassin Pontevallo 1- Vaulx E.Velin 2		Complexe Sportif à ST BENIGNE
---	---	--	-------------------------------

Samedi 22/12/2018 15H30

F 20947328 55999.1 Arbitre centre Délégué principal	F.C. Pontcharra St L 1- F.C. Ste Foy Les Lyo 1 BENMEHAIAOUI Sofiane	2546724203	46 km	Stade De Vindry à ST LOUP
---	--	------------	-------	---------------------------

U17 D3 / Phase Unique	Poule B	36
------------------------------	----------------	-----------

Samedi 22/12/2018 15H

20461765 51676.1 Arbitre centre Délégué adjoint 1	Pays De L Arbresle 1- O. St Genis Laval 2 ATTAIA Walid	2544302356	34 km	Stade Municipal 1 à L ARBRESLE SUSPENDUS à titre conservatoire
---	---	------------	-------	---

U15 D2 / Phase Unique	Poule B	45
------------------------------	----------------	-----------

Samedi 22/12/2018 15H15

20462432 52013.1 Arbitre centre Observateur principal	Tassin U.O.DI 1- Chassieu Decines F.C 1 MARIN Alberic HADJIOUI Said	2546116185 2599861572	4 km	Stade Dubot 1 à TASSIN LA DEMI LUNE Accepté par erreur au 17/11 WE
---	---	--------------------------	------	--

U15 D3 / Phase Unique	Poule D	49
------------------------------	----------------	-----------

Samedi 22/12/2018 15H15

20462996 52308.1 Arbitre centre	C.S Meginand 1- F.C. Ste Foy Les Lyo 1 STEGNER Nathan	2545027915	9 km	Complexe Sportif Grand Croix 1 à MARCY L ETOILE
------------------------------------	--	------------	------	--

U15 D4 / Phase 1	Poule N	2490
-------------------------	----------------	-------------

Samedi 22/12/2018 17H30

20929334 53819.1 Arbitre centre Délégué principal Observateur principal	F.C. Gerland Lyon 3- Asvel Villeurbanne 3 RAHMA Abd El Rahmane JUSSEY Alexandre	9602192250 801812678	15 km 14 km	Stade Des Channées à LYON 07 4 matchs dans la même 1/2 jour
--	---	-------------------------	----------------	--

Coupe De Lyon Du Rhone Seniors / Phase Unique	Poule Unique	75
--	---------------------	-----------

Samedi 22/12/2018 15H30

21141566 57828.1 Arbitre centre Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2 Arbitre assistant sup / vidéo 1 Délégué principal	(SE D3) F.C. Croix - O. St Genis Laval 1 (S Roussien 1 REG3) MOLINO Alessandro IUNG Julien KEMERCHOU Maunir PORTEJOIE Gilles	2548621232 2543334996 2544347786 2529400816	17 km 17 km 29 km 7 km	Stade Des Chartreux à LYON 04 car cpe Laurafoot
---	---	--	---------------------------------	--

Samedi 22/12/2018 18H

Coupe De Lyon Du Rhone Seniors / Phase Unique			Poule Unique	75
Samedi	22/12/2018	18H		
21141531	57803.1	(SE D2) A.S. Des Buers - Chaponnay Mar 1 (S REG3) Ville 1		Stade Dominique Matéo à VILLEURBANNE
	Arbitre centre	DURGUN Emin	2548613972	54 km car cpe Laurafoot
	Arbitre assistant 1	MESSAFRI Yannis	2520430760	12 km
	Arbitre assistant 2	OUNNAS Hacene	2520251768	3 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	BOURAS Ali	2520521832	11 km
Dimanche	23/12/2018	14H		
21141535	57807.1	(SE D2) Fc Lamure Poule 1 - Mda Foot 2 (S REG1 E)		Stade Joannès Dumas à LAMURE SUR AZERGUES
	Arbitre centre	TALL Moussa	2510791537	80 km
	Arbitre assistant 1	BRUANDET Bertrand	2529417586	90 km car cpe Laurafoot
	Arbitre assistant 2	KEROUANI Ali	2510698775	68 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	BOISSET Bernard	2599860622	25 km
21141540	57812.1	(SE D2) Mayotte A.C.S 1 - Vaulx En V Fc 2 (S REG2)		Plaine De Jeux Gerland N° 02 à LYON 07
	Arbitre centre	ISMAILZADA Ahmet	2546459382	7 km
	Arbitre assistant 1	DURAND Geoffrey	2544436051	13 km car cpe Laurafoot
	Arbitre assistant 2	BELAID Faouzi	2520350612	7 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	HAMADOU Amar	2599861457	22 km
	Observateur principal	AROUS Hafed	2599861110	9 km
21141541	57813.1	(SE D4) A.S.Univ. Lyon 1 - Val Lyonnais Fc 1 (S REG3)		Stade Séverine 1 à VILLEURBANNE car cpe de France
	Arbitre centre	CIMIER Guillaume	199151884	24 km
	Arbitre assistant 1	BELAMRI Larbi	2568623101	20 km
	Arbitre assistant 2	MONTEILHET Eric	2599863423	42 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	KEROUANI Hocine	2510044056	5 km
21141545	57814.1	(SE D1) Grigny F.C. 1 - Caluire S.C. 1 (S REG3)		Stade Jean Zay à GRIGNY car cpe Laurafoot
	Arbitre centre	SIMONET Yoann	2518671152	27 km
	Arbitre assistant 1	MEAUDRE Cedric	2538653760	90 km
	Arbitre assistant 2	CHEKIR Sahbi	2520351931	26 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	CANNAUX Franck	2520232406	26 km
21141548	57817.1	(S REG3) St Fons Co 1 - Meyzieu 1 (S REG3)		Stade De La Cressonnière 1 à ST FONS
	Arbitre centre	BOUKHELEF Arezki	2546684421	
	Arbitre assistant 1	BALANDRAS Franck	2538666466	38 km car cpe Laurafoot
	Arbitre assistant 2	CHATMI Riwan	2598623314	19 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	FEZZANI Mehdi	2518676074	32 km
21141550	57819.1	(SE D3) Anatolia 1 - Neuville S/S 1 (S REG3)		Stade De L' Insa 1 à VILLEURBANNE
	Arbitre centre	CHARLEUX Guillaume	2519439390	36 km
	Arbitre assistant 1	BOUKABENE Samir	2510460020	23 km car cpe Laurafoot
	Arbitre assistant 2	RABAHI Kamel	2598635549	13 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	LARIBI Abderrazak	2544331938	15 km

Coupe De Lyon Du Rhone Seniors / Phase Unique	Poule Unique	75
--	---------------------	-----------

Dimanche 23/12/2018 14H

21141552	57821.1	(SE D1) Villeur A.S.A 1 - A.S. Bellecour Perra 1 (S REG3)		Stade Cyprian à VILLEURBANNE car cpe Laurafoot
	Arbitre centre	BOIZET Herve	871810259	4 km
	Arbitre assistant 1	HAMON Didier	2599863407	2 km
	Arbitre assistant 2	JUSSEY Alexandre	801812678	13 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	VERRIER Denis	2599865079	48 km
21141555	57824.1	(S REG2) Venissieux Fc 1 - Domtac Fc 1 (S REG1 E)		Stade Laurent Gérin 1 à VENISSIEUX car cpe Laurafoot
	Arbitre centre	MARION Vincent	2529415562	38 km
	Arbitre assistant 1	MELLOUK Mehdi	2599864776	6 km
	Arbitre assistant 2	OURRI Julien	2520428796	31 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	MAMMERI Youssef	2599864263	3 km
21141556	57825.1	(SE D4) As Confluence 1 - Chassieu Decines F.C 1 (S REG2)		Stade Sony Anderson à LYON 02 car cpe de France
	Arbitre centre	RECHAD Mohamed	2588644180	41 km
	Arbitre assistant 1	IVANKIC Damir	2599860085	18 km
	Arbitre assistant 2	SASSI Moldi	2544584328	10 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	DUCHAMP Alain	2599862089	26 km
21141567	57829.1	(SE D1) C. Lyon Ouest S.C. - Lyon Football Fc 1 (S 1 REG2)		Stade Des Deux Amants à LYON 09 car cpe Laurafoot
	Arbitre centre	CANILLAS Philippe	2520349683	17 km
	Arbitre assistant 1	HAMADOU Boualem	2599864621	19 km
	Arbitre assistant 2	GHOUIRI Mohamed	2558625246	15 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	BOUVARD Nathalie	9602293800	7 km
21141570	57832.1	(SE D2) Rillieux Olym 1 - F.C. Bords De Saone 1 (S REG2)		Complexe Sportif Des Lônes 1 à RILLIEUX LA PAPE car cpe Laurafoot
	Arbitre centre	KADDOUR Hakim	2578623161	14 km
	Arbitre assistant 1	ROUABI Rachid	2599861563	30 km
	Arbitre assistant 2	TAHRI Yasser	2545229335	33 km
	Arbitre assistant sup / vidéo 1			
	Délégué principal	PORTEJOIE Gilles	2529400816	10 km
	Observateur principal	AROUS Mohamed	2599864397	29 km

Coupe Magat Beaujolais Senior / Phase Unique	Poule Unique	138
---	---------------------	------------

Dimanche 23/12/2018 14H30

21086346	57586.1	(SE D5) Fc Reneins - O. De Belleroche 2 (SE D3) Vauxonne 2		Stade Municipal à ST GEORGES DE RENEINS Décision Discipline
	Arbitre centre	BOUARFA Hicham	2529405128	83 km
	Délégué principal	DESHAYES Pascal	2599861571	37 km
	Observateur principal			
21086358	57598.1	(SE D5) St Forgeux As 2 - A.S. De Limas 1 (SE D4)		Stade Henri Denis 1 à ST FORGEUX
	Arbitre centre			
	Observateur principal			

Coupe L.Guichard Glm Senior / Phase Unique	Poule Unique	150
---	---------------------	------------

Dimanche 23/12/2018 14H30

21056125	57437.1	(SE D5) A.S. Des Buers - Ent.S. Charly F. 2 (SE D5) Ville 2		SUSPENDUS à titre conservatoire
	Arbitre centre	EL BIYAALI Jaouad	2520229850	34 km

Coupe L.Guichard Glm Senior / Phase Unique	Poule Unique	150
---	---------------------	------------

Dimanche 23/12/2018 14H30

21162112	57854.1	(SE D4) F.C. Gerland Lyon - Ent.S. Charly F. 1 (SE D2) 2	Stade Des Channées à LYON 07
Arbitre centre		CHTOUROU Amine	2543361226 4 km

Coupe De Lyon/Rhone Veterans / Phase Unique	Poule Unique	146
--	---------------------	------------

Vendredi 21/12/2018 19H30

21111430	57609.1	(SE D3) F.C Point Jour 1- O. Sathonay 5 (VETERANS)	Stade Saint Marc à LYON 05 report du 16/11 (AB)
Arbitre centre		BOUGATEF Kamel	2599862844 12 km

Vendredi 21/12/2018 20H30

21111443	57622.1	(VETERANS) A.S. St Martin- Sud Lyonnais F 2013 5 En Ha 5 (VETERANS)	Stade Municipal à ST MARTIN EN HAUT report car brouillard (AB)
Arbitre centre		BOUGATEF Kamel	2599862844 34 km

Coupe De Lyon Et Du Rhone U17 / Phase Unique	Poule Unique	77
---	---------------------	-----------

Samedi 22/12/2018 13H

21111867	57665.1	(U17 D2) Asvel Villeurbanne- F.C. Ste Foy Les Lyo 1 (U17 1 D2)	Stade Des Iris 1 à VILLEURBANNE remis car, au tour précédent,
Arbitre centre		MANCINI Loris	2544007223 40 km
Observateur principal		GASPARD Benoit	400639687 29 km

Samedi 22/12/2018 15H30

21111853	57652.1	(U17 D3) F. C. Franc - Mda Foot 1 (U17 D2) Lyonnais 1	Complexe Sportif Des Prolières 2 à CAILLOUX SUR FONTAINES
Arbitre centre		NOURI Mohamed Ali	2545409658 27 km

Coupe De Lyon Et Du Rhone U15 / Phase Unique	Poule Unique	78
---	---------------------	-----------

Samedi 22/12/2018 15H

21111988	57682.1	(U15 D3) F.C. Gerland Lyon- A.S. Rhodanienne 1 (U15 1 D3)	Stade Des Channées à LYON 07 Reporté au 22/12 car Rhodanien
Arbitre centre		DE CARVALHO Enzo	2544995443 20 km
21112003	57697.1	(U15 D3) S.C.B.T.P 1- A.S. Villefontaine 1 (U15 D3)	Stade Léo Lagrange à BRON reporté pour cause gilets jaun
Arbitre centre		MEKHNACHE Mehdi	2544306987 7 km

Veterans / Phase Unique	Poule F	330
--------------------------------	----------------	------------

Vendredi 04/01/2019 20H30

20934120	54822.1	U.S.Des Monts 5- Rhone-Sud Fc 5		Stade Municipal à STE CATHERINE
Arbitre centre		HERDA Azdine	2558628529 34 km	non joué terrain impraticable

Veterans / Phase Unique	Poule G	331
--------------------------------	----------------	------------

Vendredi 04/01/2019 20H

20934248	54884.1	Ent Fcso 69/Fc Andeo 5- Anatolia 5		Stade Municipal à TALUYERS
Arbitre centre		BOUGATEF Kamel	2599862844 14 km	

U20 D1 / Phase Unique	Poule Unique	25
------------------------------	---------------------	-----------

Samedi 05/01/2019 15H30

20487085	52610.1	Domtac Fc 2- Hauts Lyonnais 1		Stade Domaine Du Maligny à DOMMARTIN
Arbitre centre		AZOUGGARHE Abdelilah	2543354676 44 km	
Arbitre assistant 1		ABADA Abdelkader	2545725622 26 km	Report suite terrain impratica
Arbitre assistant 2		LAROUCSI Billal	2545980441 13 km	
20487089	52614.1	Oullins Casc 1- F.C. De Limonest 1		Stade Du Merlo N° 1 à OULLINS
Arbitre centre		RAIS Mehdi	2544186687 26 km	Match en même temps que la Gam
Arbitre assistant 1		KONTA Lang	2518694610 9 km	
Arbitre assistant 2		JABEUR Haris	2518688368 26 km	
Observateur principal		AROUS Mohamed	2599864397 22 km	

Futsal D1 / Phase Unique		Poule 0	2820
Dimanche	23/12/2018	18H	
20466133	52343.1	Vaulx E.Velin 1 - Amateur Lyon Futsal 2	Gymnase Jesse Owens à VAULX EN VELIN
Arbitre centre	OUNNAS Faride	2538621293	
Arbitre assistant 1	NEDJARI Nabil	2528724149	8 km
Délégué adjoint 1			
Observateur principal			
Futsal D2 / Phase Unique		Poule Unique	2746
Samedi	22/12/2018	12H30	
20468193	52380.1	Caluire Fc 2- France Futsal Rillie 1	Gymnase Andre Cuzin à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal	BOUVARD Nathalie	9602293800	3 km
Délégué adjoint 1			
Dimanche	06/01/2019	14H	
20468207	52394.1	Mda Foot 3- Lyon 6 1	Salle Jeanne Trouillet à ANSE
Arbitre centre	CHELGHOUM Abderraouf	2544992830	43 km
Arbitre assistant 2			
Délégué adjoint 1			
Futsal D4 / Phase 1		Poule C	2754
Samedi	22/12/2018	14H	
20923682	53386.1	Chavanoz Fc 3- Lentilly F.C 2	Gymnase Du Petit Théâtre à CHAVANOZ
Arbitre centre	TOUHTOUH Khalil	821828510	36 km
Délégué principal			
Délégué adjoint 1			
Observateur principal			
Coupe Lyon/Rhone Futsal Senior / Phase Unique		Poule Unique	176
Samedi	05/01/2019	15H	
21156606	57839.1	(FUTS D1) Amateur Lyon - Vaulx E.Velin 1 (FUTS D1) Futsal 2	Gymnase Du Plan Du Loup à STE FOY LES LYON
Arbitre centre	AIT AISSA Tarik	2545466921	15 km
Arbitre assistant 1	NEDJARI Nabil	2528724149	17 km
Délégué principal			
Observateur principal			
Samedi	05/01/2019	15H30	
21156611	57844.1	(FUTS D3) A.C. Oullins 1- J.St.O. Givors 1 (FUTS D4)	Gymnase Montlouis à OULLINS
Arbitre centre	BELAID Faouzi	2520350612	5 km
Arbitre assistant 1	ZIAEI YEKTA Sina	2546544787	11 km
Délégué principal			
Observateur principal			
Dimanche	06/01/2019	09H30	
21156607	57840.1	(FUTS D3) Lentilly F.C 1- Excelsior Grigny 1 (FUTS D3)	Gymnase Daniel Rebillard à LENTILLY
Arbitre centre	HASSEINE Brahim	2528717217	64 km
Arbitre assistant 1	NADJA Fethi	2543094397	27 km
Délégué principal			
Observateur principal			
Dimanche	06/01/2019	11H	

Coupe Lyon/Rhone Futsal Senior / Phase Unique	Poule Unique	176
---	--------------	-----

Dimanche 06/01/2019 11H

21156608	57841.1	(FUTS D1) Fc Drina Lyon 1- Futsal Cotiere Ain 1 (FUTS D1)	Gymnase La Sauvagere à LYON 09
Arbitre centre	BENZEMMA Abdelkader	2510459891	19 km
Arbitre assistant 1	CAMPANALES Bruno	2538622803	19 km
Délégué principal			
Observateur principal			

Dimanche 06/01/2019 13H

21156609	57842.1	(FUTS D4) F.C. Du Roule - Grenay E.S. 1 (FUTS D3) Mulati 1	Gymnase André Malraux à LA MULATIERE
Arbitre centre	ALILECH Bilel	2528726239	9 km
Arbitre assistant 1	OUNNAS Hacene	2520251768	10 km
Délégué principal			
Observateur principal			
21156615	57848.1	(FUTS D2) Caluire Fc 2- Venissieux Fc 2 (FUTS D1)	Gymnase Andre Cuzin à CALUIRE ET CUIRE
Arbitre centre	OUNNAS Faride	2538621293	
Arbitre assistant 1	RIGOLET Frederic	2520347010	31 km
Délégué principal			
Observateur principal			

Dimanche 06/01/2019 14H

21156612	57845.1	(FUTS D3) Ternay F.C. 1- France Futsal Rillie 1 (FUTS D2)	Gymnase Du Devès à TERNAY
Arbitre centre	BOUABBANA Mokhtar	2520430759	16 km
Arbitre assistant 1	OUNNAS Tahar	2545995905	21 km
Délégué principal			
Observateur principal			
21156613	57846.1	(FUTS D4) As Sourds Vaulx- A.S. De Montchat Lyo 1 En V 1 (FUTS D1)	Gymnase Les Noirettes à VAULX EN VELIN
Arbitre centre	BEN SAID Majdi	2578633086	0 km
Arbitre assistant 1	KEROUANI Ali	2510698775	4 km
Délégué principal			
Observateur principal			

Dimanche 06/01/2019 16H

21156610	57843.1	(FUTS D2) F.C. De - Nouvelle Generation 1 Limonest 2 (FUTS D1)	Gymnase Municipal à ST DIDIER AU MONT D OR
Arbitre centre	JULLIEN Jerome	2543014396	43 km
Arbitre assistant 1	CANILLAS Philippe	2520349683	22 km
Délégué principal			
Observateur principal			

Dimanche 06/01/2019 16H30

21156617	57850.1	(FUTS D3) F.C. Jonage 1- Foot Salle Civrieux 2 (FUTS D2)	Gymnase Agora à JONAGE
Arbitre centre	BELLADJ Ridha	2547224496	27 km
Arbitre assistant 1	DURAND Xavier	2546961299	32 km
Délégué principal			
Observateur principal			

Coupe De L'Avenir Futsal / Phase Unique	Poule Unique	2339
---	--------------	------

Samedi 05/01/2019 13H

21144855	57836.1	(FUTS D4) France Futsal - Vaulx E.Velin 1 (FUTS D1) Rillie 2	Gymnase Louison Bobet à RILLIEUX LA PAPE
Arbitre centre	CHBIKA Ismail	2544216452	14 km
Arbitre assistant 1	FEKRANE Yacine	2546160911	12 km
Délégué principal			
Observateur principal			

Coupe De L'Avenir Futsal / Phase Unique	Poule Unique	2339
--	---------------------	-------------

Samedi 05/01/2019 14H

21144854 57835.1 (FUTS D3) Futsal Mt Or 4- Asj Irigny Venieres 2 (FUTS D3) Salle Du Lycée Rosa Parks à NEUVILLE SUR SAONE

Indispo Arbitre centre SIMON Thomas 590914720 35 km
 Arbitre assistant 1 DAG Laure 2546780178 15 km
 Délégué principal
 Observateur principal

Dimanche 06/01/2019 14H

21144856 57837.1 (FUTS D4) Ccdsv 2- Grenay E.S. 2 (FUTS D4)

Arbitre centre MEJERI Mehdi 2529408557 40 km

Arbitre assistant 1 DURAND Xavier 2546961299 46 km

Délégué principal

Observateur principal

21144857 57838.1 (FUTS D3) Sud Azergues - F.C. Jonage 2 (FUTS D4) Foot 3 Salle Intercommunale à CHATILLON

Arbitre centre TOUHTOUH Khalil 821828510 36 km

Arbitre assistant 1 DIALLO Ibrahima 2538644184 36 km

Délégué principal

Observateur principal